
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 4 avril 2011

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| <i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président | (p. 5) |
| <i>Hommage</i> à messieurs Maurice Dubernard et Jacques Paoli, anciens membres du Conseil de Communauté | (p. 5) |
| <i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance | (p. 5) |
| <i>Appel</i> nominal | (p. 5) |
| <i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée | (p. 5) |
| <i>Installation</i> de madame Catherine Laval dans ses fonctions de conseillère communautaire | (p. 5) |
| <i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 10 janvier 2011 | (p. 5) |
| <i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossiers n° 2011-2071 et 2011-2072) | (p. 5) |
| <i>Communication</i> de monsieur le Président relative à la fin de fonctions de directeur général de monsieur Jean-Yves Latournerie | (p. 8) |
| <i>Désignation</i> d'un représentant suppléant au sein du comité directeur de l'Association des maires du Rhône (dossier n° 2011-2083) | |
| * Opérations de vote à bulletin secret | (p. 11) |
| * Résultats du scrutin | (p. 16) |
| * Procès-verbal d'élection | (p. 33) |
| <i>Désignation</i> d'un représentant titulaire au sein du conseil académique de l'Education nationale (dossier n° 2011-2084) | |
| * Opérations de vote | (p. 12) |
| * Résultats du vote | (p. 12) |
| <i>Annexe 1</i> - Diapositive projetée lors de l'intervention de monsieur le Président sur le dossier n° 2011-2071 (décisions du bureau n° B-2011-2056 à B-2011-2062) - Desserte de l'est de l'agglomération par les transports en commun | (p. 32) |
| <i>Annexe 2</i> - Procès-verbal d'élection du représentant titulaire au sein du Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône - (dossier n° 2011-2083) | (p. 33) |
| <i>Annexe 3</i> - Diapositives projetées lors de la présentation de monsieur le Vice-Président Brachet - Plan local de l'habitat (PLH) - (dossier n° 2011-2129) | (p. 34) |
| <i>Annexe 4</i> - Diapositive projetée lors de l'intervention de monsieur le Président Plan local de l'habitat (PLH) - (dossier n° 2011-2129) | (p. 48) |

Le texte des délibérations n° 2011-2071 à 2011-2073 et 2011-2075 à 2011-2143 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 407.

| | | |
|---------------------|---|--------|
| N° 2011-2071 | Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 17 janvier 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - | (p. 5) |
| N° 2011-2072 | Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 7 février 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - | (p. 5) |

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

| | | |
|---------------------|---|--------|
| N° 2011-2073 | Rillieux la Pape, Sathonay Camp - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modification des installations ferroviaires, prolongement du passage souterrain et mise en accessibilité de la gare - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des études - | (p. 8) |
|---------------------|---|--------|

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2011-2074 | <i>Lyon 1^{er} - Parc public de stationnement Tables Claudiennes - Adoption des tarifs de stationnement -</i> | retiré |
| N° 2011-2075 | <i>Extension du périmètre à la commune de Lissieu - Autorisation de signer 15 avenants aux marchés à bons de la commande de la direction de la voirie -</i> | (p. 27) |
| N° 2011-2076 | <i>Lyon 3° - Elargissement de la rue du Vinatier - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 27) |
| N° 2011-2142 | <i>Collonges au Mont d'Or - Chemin des écoliers - Aménagement d'une voie nouvelle - Bilan de la concertation préalable -</i> | (p. 27) |

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2011-2077 | <i>Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la réalisation de la 9^e enquête sur les comportements d'achat des ménages -</i> | (p. 9) |
| N° 2011-2078 | <i>Schéma d'accueil des entreprises - Enveloppe non territorialisée - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 28) |
| N° 2011-2079 | <i>Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 28) |
| N° 2011-2080 | <i>Attribution d'une subvention à l'association du Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2011 -</i> | (p. 28) |
| N° 2011-2081 | <i>Attribution d'une subvention à la délégation du Rhône de l'association Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre solidaire (CCFD) pour la célébration de son 50^{ème} anniversaire dans l'agglomération lyonnaise -</i> | (p. 10) |
| N° 2011-2082 | <i>Attribution d'une subvention à l'association Xetic pour son programme d'actions 2011 -</i> | (p. 11) |

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2011-2083 | <i>Désignation d'un représentant suppléant au sein du comité directeur de l'Association des Maires du Rhône (AMR) -</i> | (p. 11) |
| N° 2011-2084 | <i>Désignation d'un représentant titulaire au sein du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) -</i> | (p. 12) |
| N° 2011-2085 | <i>Partage de la diversité des savoirs dans l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour son programme d'actions 2011 -</i> | (p. 12) |
| N° 2011-2086 | <i>Association la Gourguillonaise - Avenant n° 1 à la convention d'engagements et de subvention 2010-2012 -</i> | (p. 28) |
| N° 2011-2087 | <i>Fourniture, confection et livraison de plats protidiques et légumes d'accompagnement pendant les travaux du restaurant communautaire - Autorisation de signer le marché conclu suite à une procédure adaptée avec l'entreprise -</i> | (p. 28) |
| N° 2011-2088 | <i>Dépollution des sols et sous-sols gérés par la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 28) |
| N° 2011-2089 | <i>Fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules des services de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : gazole et essence - Lot n° 2 : GPL et essence - 28Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 28) |
| N° 2011-2090 | <i>Lyon 3° - Restructuration du restaurant communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 28) |
| N° 2011-2091 | <i>Renouvellement de la mise à disposition de 12 agents de la Communauté urbaine de Lyon auprès du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône - Convention de mise à disposition -</i> | (p. 28) |
| N° 2011-2092 | <i>Organisation et rémunération de l'astreinte des cadres de la direction de la voirie -</i> | (p. 28) |
| N° 2011-2093 | <i>Modification du tableau des effectifs -</i> | (p. 28) |

COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2011-2094 | <i>Attribution d'une subvention à l'association Coparly pour le programme d'actions 2011 - Avenant n° 2 à la convention 2009-2011 -</i> | (p. 13) |
| N° 2011-2095 | <i>Association Acoucté - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2011 - Avenant n° 2 -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2096 | <i>Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2011 - Avenant n° 2 -</i> | (p. 29) |

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2011-2097 | <i>Association de gestion de la Maison Rhodanienne de l'Environnement (MRE) - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2009-2011 -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2098 | <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer un avenant de transfert -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2099 | <i>Albigny sur Saône - Rue Pasteur - Création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2100 | <i>Givors - Rue Liauthaud - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2101 | <i>Pierre Bénite - Rue Ampère - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2102 | <i>Rochetaillée sur Saône - Route de la Nation - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2103 | <i>Saint Fons - Restructuration du réseau d'eau potable communautaire au niveau du raccordement de la RD 312 avec la RD 383 - Participation financière du département du Rhône -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2104 | <i>Tassin la Demi Lune - Rue Finat Duclos - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2105 | <i>Lyon 4° - Boulevard de la Croix-Rousse, rues Perrot et Villeneuve - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2106 | <i>Vaulx en Velin - Eau potable - Mise en place de débitmètres sur le champ captant de Crépieux-Charmy - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2107 | <i>Bron - Assainissement du secteur du Rafour - Construction d'un réseau d'eaux usées - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2108 | <i>Caluire et Cuire - Assainissement du quartier du Vernay - Construction d'un réseau et d'une station de relèvement quai Clémenceau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2109 | <i>Dardilly - RD 307 - Création d'un réseau d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2110 | <i>Givors - Rue Jean Ligonnet - Réhabilitation par chemisage de canalisation d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2111 | <i>Givors, Grigny - Récolement et système d'information géographique (SIG) des réseaux d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2112 | <i>Rochetaillée sur Saône - RD 433 - Rue des Moulins - Réalisation d'un bassin de dessablement d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2113 | <i>Saint Didier au Mont d'Or - Chemin du Monteiller - Création d'un réseau d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2114 | <i>La Tour de Salvagny - Renforcement du réseau aval d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2115 | <i>Villeurbanne - Rue d'Inkermann - Renouvellement d'un collecteur d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2116 | <i>Rillieux la Pape - Rues Capitaine Julien, Fleury Salignat et chemin des Nobles - Déviation d'un collecteur d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2117 | <i>Lyon 4° - Rue du Chariot d'Or - Création d'une canalisation d'eaux usées - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2118 | <i>Lyon 4° - Rue Niepce - Reconstruction de réseaux d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2119 | <i>Lyon 9° - Bassin de dessablement sur le secteur d'exploitation Eglantines - Restructuration du réseau d'assainissement autour de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrages de dessablement - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2120 | <i>Lyon 9° - Impasse des Frères Benoît et rue des Deux Places - Réhabilitation d'un collecteur d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2121 | <i>Saint Germain au Mont d'Or - Station d'épuration (STEP) - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2011-2122 | <i>Décines Charpieu - Travaux de déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière - Approbation du programme de l'opération -</i> | (p. 17) |
| N° 2011-2123 | <i>Meyzieu - Station d'épuration (STEP) - Mise en conformité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2124 | <i>Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins - Etude préalable pour la définition d'un plan de gestion et de mise en valeur dans le cadre de la mise en place d'un Projet nature Yzeron aval -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2125 | <i>Actions de protection des espèces et des milieux - Attribution d'une subvention à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône - Période 2011-2013 -</i> | (p. 17) |
| N° 2011-2126 | <i>Agenda 21 territorial du Val de Saône - Animation et soutien au programme d'actions 2011 - Convention avec le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or -</i> | (p. 29) |
| N° 2011-2143 | <i>Actions de protection des espèces et des milieux - Attribution de subvention à la ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône) et à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) concernant la connaissance, l'inventaire, la valorisation et la communication pour la période 2011-2013 -</i> | (p. 29) |

COMMISSION URBANISME

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2011-2127 | <i>Désignation d'une personnalité qualifiée au sein du Conseil d'administration de l'OPH de Villeurbanne -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2128 | <i>Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenant n° 5 au contrat européen avec la Commission européenne -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2129 | <i>Plan local de l'habitat (PLH) - Mise en conformité avec la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion -</i> | (p. 18) |
| N° 2011-2130 | <i>Craponne - Centralité - Aménagement d'une voie modes doux - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique -</i> | (p. 31) |
| N° 2011-2131 | <i>Saint Cyr au Mont d'Or - Aménagement des espaces publics du centre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Approbation du programme de l'opération -</i> | (p. 31) |
| N° 2011-2132 | <i>Villeurbanne - Terrain des Soeurs - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs -</i> | (p. 25) |
| N° 2011-2133 | <i>Mions - Réaménagement du quartier Joliot-Curie - Bilan de l'enquête publique - Poursuite de l'opération - Déclaration de projet -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2134 | <i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Secteur Caravelle - Reconstruction du système de chauffage de la copropriété - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la copropriété Caravelle pour la construction de chaufferies -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2135 | <i>Oullins - Aménagement de la place Arles Dufour - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus à la SERL -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2136 | <i>Saint Priest - ZAC Hauts de Feuilly - Approbation du protocole de liquidation - Avenant n° 1 -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2137 | <i>Lyon 9°, Neuville sur Saône, Bron, Grigny, Saint Genis Laval, Chassieu, Meyzieu, Villeurbanne, Dardilly, Francheville, Vaulx en Velin, Caluire et Cuire, Feyzin, Sainte Foy lès Lyon, Saint Priest, Corbas, Ecully - Aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AGAA) - Convention avec l'Etat pour l'année 2011 -</i> | (p. 27) |
| N° 2011-2138 | <i>Rochetaillée sur Saône - Reprise de la place Fernand Lacroix - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 31) |
| N° 2011-2139 | <i>Vénissieux - GPV des Minguettes Max Barel - Aménagement des espaces extérieurs de la copropriété Montelier 2 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i> | (p. 27) |
| N° 2011-2140 | <i>Lyon 7° - Secteur Girondins - Acquisition d'emprises foncières, réalisation de sondages pollution et études de sols - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 30) |
| N° 2011-2141 | <i>Lyon 7° - Techsud-Porte Ampère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilation budgétaire de l'autorisation de programme individualisée en 2002 -</i> | (p. 30) |

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le lundi 4 avril 2011 à 16 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués le 25 mars en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Hommage à messieurs Maurice Dubernard et Jacques Paoli anciens membres du Conseil de Communauté

M. LE PRÉSIDENT : Pour commencer ce Conseil communautaire, je veux simplement vous signaler le décès de deux anciens collègues, d'une part, monsieur Maurice Dubernard qui fut membre de notre assemblée de 1983 à 1995, qui côtoya son fils Jean-Michel Dubernard. Je rappelle que Maurice Dubernard fut maire de Charly pendant quarante-deux ans, de 1953 à 1995, ce qui nous ouvre à tous de belles perspectives.

Je voudrais également signaler la disparition de notre collègue Jacques Paoli qui fut conseiller communautaire et membre du Bureau sous le mandat de 1989 à 1995, dix-huitième Vice-Président de 1995 à 2001 et, enfin, trente-cinquième Vice-Président de 2001 à 2008.

Voilà, mes chers collègues, je pensais qu'en ce début de séance, il était bien de rappeler la mémoire de ces deux collègues.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons commencer la séance traditionnelle. Je propose que monsieur Augoyard, à son habitude, commence à procéder à l'appel. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme

(pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à M. Colin), MM. Darne J.C. (pouvoir à M. Ferraro), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Gillet), Vincent (pouvoir à M. Augoyard), Mme Yéréman (pouvoir à Mme Chevassus).

Installation de madame Catherine Laval dans ses fonctions de conseillère communautaire

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, j'ai le plaisir d'accueillir madame Catherine Laval. En sa qualité de suivante de liste au titre de la délibération du Conseil municipal de Saint Priest du 3 avril 2008, elle est appelée à siéger au Conseil de Communauté en remplacement de monsieur Philippe Meunier, démissionnaire en date du 16 février 2011. Monsieur Meunier évidemment nous manquera, moins par sa présence active puisqu'il n'a fait qu'une seule intervention dans ce conseil communautaire, mais plutôt comme son rôle de vigie symbolique.

Madame Catherine Laval est accueillie avec joie dans cette assemblée. Elle siègera au sein de la commission développement économique. Je veux donc lui souhaiter la bienvenue dans notre assemblée et la déclarer installée dans ses fonctions. On peut l'applaudir.

(Madame Catherine Laval est installée).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 10 janvier 2011

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 10 janvier 2011. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2011-2071 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 17 janvier 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2011-2072 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 7 février 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que

vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet des dossiers numéros 2011-2071 et 2011-2072.

Pour ces dossiers, j'ai des demandes de parole respectivement d'une et de trois minutes du groupe Ensemble pour le Grand Lyon. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon, d'abord sur le dossier numéro 2011-2071.

M. FORISSIER : Monsieur le Président, l'intervention que je vais faire sera très courte et couvre l'ensemble des dossiers numéros B-2011-2056 à B-2011-2062.

Monsieur le Président, vous nous présentez une série de décisions du Bureau du 17 janvier 2011 concernant encore le projet OL Land, rebaptisé "stade des Lumières". Ce qu'il y a de surprenant dans la conduite de ce dossier, c'est que vous avez décidé de retarder la révision du PLU de Décines Charpieu dont l'objet était de rendre le terrain concerné constructible.

Il est inutile de continuer de faire travailler les services et de dépenser l'argent du contribuable pour un projet qui n'est pas réalisable : le terrain ne pourrait devenir constructible qu'après la révision du PLU qui est de votre responsabilité.

Il est ridicule de tenter de faire porter la responsabilité de l'échec de ce projet à l'État. Vous n'avez pas besoin de la déclaration d'intérêt général (DIG) tant que ce terrain n'est pas constructible. Ce n'est pas cette DIG qui peut octroyer les droits à construire.

Je reste persuadé, compte tenu des problèmes techniques et juridiques non résolus, que la révision du PLU n'est pas prête d'aboutir.

De plus, monsieur le Président, vous avez choisi, depuis vendredi dernier, le terrain du Tribunal administratif. N'ayant pas l'habitude de me dérober, vous pouvez maintenant compter sur moi pour être présent sur ce même terrain.

Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier, sur la dernière partie de votre intervention, je n'ai pas exactement compris de quoi il s'agissait.

Sur la première partie, cela va nous permettre de réexpliquer encore les choses ! Vous savez, je suis toujours d'accord pour expliquer encore et encore !

Quels sont les objets des délibérations que vous visez et qui ont été adoptées par le Bureau ?

Premièrement, réaliser l'accès nord qui permettra que la ligne T 3 puisse se débrancher et aller en direction du sud.

Si on veut bien passer un certain nombre de slides, on va peut-être pouvoir réexpliquer un peu les choses ! (**VOIR annexe 1 page 32**).

On peut commencer par le côté nord. Si on peut montrer simplement les débranchements de l'accès nord, pas les visuels. Vous pouvez me montrer tout ce qui est effectivement accès et avec le transport en commun en site propre (TCSP) sur l'accès sud. J'ai eu l'occasion de montrer à monsieur Forissier les cartes qui permettent de voir comment se font les déplacements sur l'est de l'agglomération.

Donc il s'agit -je le rappelle- de faire en sorte, au-delà du projet du Grand Stade et même s'il n'y avait pas ce projet, qu'à un moment donné, la ligne T 3 puisse se débrancher sur le sud,

que nous puissions construire le prolongement de la ligne T 2 qui permettrait de desservir l'entrée principale d'Eurexpo qui est l'entrée des visiteurs que vous connaissez tous, avec une entrée derrière qui est l'entrée des exposants mais qui maintenant, avec la construction d'un nouveau hall, est aussi l'entrée des visiteurs lorsqu'il y a deux salons différents, l'un qui est sur la partie principale et l'autre qui est sur la partie secondaire. Ensuite, un branchement qui se fait ici avec une rue -dont j'oublie toujours le nom- qui permettra de desservir Chassieu -qui s'appelle René Cassin ; monsieur Rivalta connaît mieux le sujet que moi-, ce qui nous permettra de desservir non seulement Chassieu mais -on le verra tout à l'heure- l'ensemble de l'est lyonnais.

Donc vous voyez le débranchement ici de la ligne T 3, liaison ici de T 2 -contre lequel, effectivement, les amis de monsieur Forissier ont déposé des recours pour que l'on ne puisse pas desservir non plus Eurexpo- et, ensuite, un TCSP qui est l'amorce d'une liaison tramway qui bouclerait la ligne T 3 avec celle du T 2.

Nous avons demandé que, dans un premier temps, le stade étant situé là, ce soit effectivement -parce qu'il faut inscrire cela dans le temps et dans les financements- un site où circulerait des bus mais avec d'ores et déjà, dans un premier temps, l'emprise d'un tramway qui ferait qu'ensuite, on puisse avoir T 2 qui traverse tout le centre de Bron, avec sa déviation dans des quartiers tout à fait centraux de la commune de Bron -j'invite chacun à aller voir ; madame Annie Guillemot pourra effectivement donner quelques explications- et qui ensuite servirait Eurexpo. On relierait ensuite T 2 à T 3 et vous avez donc une première boucle qui se fait dans l'agglomération. Pourquoi ? Parce que jusqu'à présent nous avions toujours -c'est là où dans le SCOT on dit qu'il faut passer de l'étoile à la toile- on avait toujours des liaisons centre-périphérie. Aujourd'hui, ce que l'on veut construire, ce n'est pas simplement des liaisons centre-périphérie mais aussi des liaisons qui soient effectivement nord-sud de manière à pouvoir relier les différentes communes ensemble.

Si l'on regarde ensuite les prolongements possible des transports en commun, on voit qu'à partir du réseau que je viens de vous montrer, se greffe un certain nombre de réseaux de bus qui permettront, par exemple aux habitants de Chassieu -s'il y a par ici des petites boucles, c'est pour être dans les quartiers les plus habités de Chassieu-, de venir à partir de là soit directement sur Bron et ensuite sur l'avenue Berthelot, sur les quartiers de Perrache, etc., soit venir se rebrancher là et se retrouver sur la ligne qui permettra de les emmener sur le cœur de la Part-Dieu. Cela c'est si on s'arrête pour le moment ici. Si demain on fait le pôle métropolitain, on pourra desservir Genas, Saint Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure, etc. et donc reboucler sur la zone de Meyzieu.

Vous voyez que, petit à petit, tout l'est de l'agglomération lyonnaise est en train de se mailler en transports en commun.

Ensuite, nous sommes en train de construire avec la Communauté urbaine le boulevard urbain "est". Sur le boulevard urbain "est" se branchera l'A8 qui sera une autre liaison nord-sud et sur lesquels on rebranchera tout cela.

J'entends quelquefois un certain nombre de nos collègues qui nous disent : "Mais pourquoi ne pas faire tout de suite la ligne A 8 ? Tout simplement parce que, pour faire l'A8, il faut déjà construire le boulevard urbain "est" qui est en cours de construction sur un certain nombre de parties. Il sera terminé en 2017. Donc, dès que nous aurons effectivement terminé le boulevard urbain "est", vous voyez, mes chers collègues, qu'à ce moment-là, nous aurons un maillage assez complet de l'agglomération. D'ailleurs, Bernard Rivalta, parce qu'il y a

d'autres bouclages d'autres lignes, est évidemment prêt avec le plan Atobus à vous reparler de tout ceci quand vous le voulez.

Alors ensuite qu'est-ce que nous avons délibéré ? On a délibéré qu'on allait faire un parking du côté des Panettes. Il se trouve que, l'autre jour, je suis allé dans la zone industrielle de Meyzieu et j'ai pu constater ce que chacun d'entre vous a pu constater : c'est qu'aujourd'hui, dans cette zone, il y a des milliers de voitures qui sont garées le long des trottoirs parce qu'effectivement, ils viennent prendre T 3 à Meyzieu et que, comme ils ne trouvent pas de stationnement, ils se garent un peu partout. Donc on a décidé effectivement de construire un grand parking qui servira à la fois au stade mais aussi aux gens qui viennent tous les jours et qui, au lieu de se garer dans tous les secteurs de Meyzieu, se gareront sur le parking des Panettes. Donc je trouve cela plutôt bien, même s'il y en a qui trouvent cela mal. Pour les habitants, je suis prêt à aller expliquer les choses et je vais aller d'ailleurs un peu partout car je pense que, petit à petit, cela permettra de passer dans l'opinion publique que plutôt que d'avoir des choses non organisées, il vaut mieux organiser le développement de la ville. Voilà pour la première partie.

Concernant la déclaration d'intérêt général, une des plus fidèles alliées de monsieur Forissier est l'association Carton rouge, et de tous ceux qui sont contre le Grand Stade, et monsieur Tête qui a commis un très bel article sur le projet de rapport Seguin qui stipulait les choses suivantes : aujourd'hui -grosso modo- l'État est fauché et les collectivités locales ne peuvent plus financer de grandes enceintes ; donc il faudra faire appel plutôt au financement privé pour construire ces enceintes. Evidemment, pour que cela ne se fasse pas n'importe comment, on a décidé qu'il fallait que ces enceintes soient déclarées d'intérêt général par le Gouvernement.

Si vous lisez *Le Point* ou *L'Express*, vous aurez une très belle illustration d'une salle qui s'appelle Arena, qui sera construite dans la banlieue parisienne et pour laquelle la déclaration d'intérêt général, même si la situation est la même que nous, un PLU pas examiné, sera accordée en un mois et demi.

Pour nous, cela dure depuis pratiquement un an. Il se trouve qu'en croisant madame Bachelot, elle m'a dit : "J'ai fait ce que je pouvais, je l'avais signée mais c'est toujours sur le bureau de monsieur Fillon et, comme il n'y a que le Premier ministre qui peut signer, c'est en attente". Donc ce que voudrait monsieur Forissier c'est qu'on s'engage dans le PLU pour qu'on nous dise par la suite : "Comme vous n'avez pas eu la déclaration d'intérêt général, le Tribunal administratif vous rétorque le PLU". Il aurait gagné sur tous les terrains.

Non, monsieur Forissier, on fait des analyses juridiques. Par exemple, j'ai une analyse qui a été faite pour l'Olympique Lyonnais et quelquefois un peu pressée. L'avocat de l'Olympique Lyonnais concluait de la manière suivante : "Bien que la déclaration d'intérêt général n'ait pas de lien procédural explicite avec les déclarations d'utilité publique ou les délibérations à objet financier des collectivités, elle n'est pas sans incidence sur ces décisions. En effet, dès lors que cet outil juridique est entré en vigueur, il a vocation à être utilisé préalablement aux autres procédures si l'équipement en question entre dans le cadre défini de l'article 28 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et s'il nécessite les opérations des collectivités locales au 2 du même article 28 "-c'est la loi que nous avons fait passer- et il conclut : "C'est indéniablement le cas du Grand Stade et c'est la raison légitime pour laquelle l'Olympique Lyonnais a déposé une demande en ce sens". Fermez le banc, messieurs, les choses sont nettes. Voilà mesdames et messieurs.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du compte-rendu de décisions prises par le Bureau (rapport numéro 2011-2071).

(Acte est donné)

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon pour le dossier numéro 2011-2072. C'est un peu la même chose, mais bon !

Mme LÉVY : Pas tout à fait, il me semble ! Monsieur le Président, je suis intervenue à plusieurs reprises sur les dossiers du quai Gillet de l'avenue de Birmingham ou du pont Schuman pour dénoncer à la fois des concertations biaisées et une vue d'ensemble très problématique pour les riverains de ce très long quai.

Le projet des rives de Saône, s'il est un bon projet, nécessite à certains endroits de ne pas sacrifier le cadre de vie de ses résidents. Il est toujours détestable pour les élus que nous sommes de se trouver confrontés à la grogne des habitants, surtout quand elle est légitime. Le maire du quatrième arrondissement, qui siège maintenant dans nos murs, a assisté à plusieurs réunions sans jamais d'ailleurs défendre les administrés de son arrondissement qui pourtant avançaient des arguments assez constructifs.

En d'autres termes, malgré les concertations et les réunions publiques, les choix que vous faites sont souvent en opposition frontale à la logique non pas des individus mais à celle du bon sens. Vous continuez et persistez à ne pas réagir aux problèmes de fond et à vous détourner du cadre de vie des riverains du quai. Pourtant, des solutions avaient été préconisées lors de l'enquête publique, notamment sur l'arrivée de la voirie sur les trottoirs ou sur la conservation des allées, sans succès puisque ce sont les solutions les plus mauvaises qui semblent avoir été retenues et certains habitants de formuler l'idée que la concertation n'a servi à rien.

Début février, monsieur Claisse, lors d'une réunion technique avec les habitants, reconnaissait deux aléas très importants sur ce quai :

- le bruit qui va augmenter et, dans le même temps, l'étude de trafic montrant une évacuation beaucoup trop lente engorgeant les deux rives alors que l'objet est, entre autres, de désengorger les quais,
- la suppression de pas mal de places de parking, sans solution.

Je suppose que, lors de telles réunions, on attend d'un élu responsable qu'il essaie de résoudre ce genre de gros désagréments. Mais ce n'est pas le cas et je le regrette. Aujourd'hui, les DUP qui risquent d'être acceptées en l'état le seront avec notre abstention.

Vous voulez toujours faire les choses trop rapidement et passer en force sous prétexte que votre vision est la meilleure. C'est dommage parce qu'en matière d'urbanisme et, en l'occurrence, en matière de voiries, vous ne pouvez sans arrêt choisir les plus mauvaises solutions alors qu'émergent des solutions peut-être plus complexes mais sûrement plus respectueuses des intérêts de chacun. L'exemple des accès à Confluence est patent. Ne faudrait-il pas mieux écouter et envisager d'autres solutions de voiries ? C'est encore temps ! Mieux vaut prendre un peu de retard au départ que subir un nombre important de recours qui font penser, cher Président Collomb, monsieur le Maire du quatrième, que les décisions sont prises en méprisant les habitants pour satisfaire une vision qui n'est pas toujours partagée. Ne faudrait-il pas éviter finalement une forme d'improvisation ?

Je comprends qu'il faille faire des choix politiques pour avancer sinon rien ne se ferait mais ne pas tenir compte des citoyens c'est un peu triste et regrettable car, même si on est bien élu, personne ne nous a donné de chèque en blanc. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Claisse.

M. le Vice-Président CLAISSE : Quelques éléments de réponse. Vous avez confondu "enquête publique" et "concertation préalable", madame Lévy.

L'enquête publique n'a encore pas eu lieu, elle aura lieu en juin. L'enquête publique est un moment important dans la conduite de ce dossier.

La question du bruit figurera à l'enquête publique, bien évidemment comme l'ensemble des études d'impacts. Vous pourrez constater que, dans le cas des études d'impact qui ont été faites sur le pont Schuman et le futur aménagement du quai Gillet, l'impact du bruit est pratiquement nul. Je tenais à vous rassurer, je n'ai pas pu tenir des propos indiquant un impact bruit sur le quai Gillet considérable.

Pour refaire très rapidement deux ou trois points de l'histoire, la concertation sur le pont Schuman a démarré hors de tout cadre réglementaire en 2005 avec un certain nombre de conseils de quartier, de comités d'intérêts locaux concernés par ce futur aménagement. Il s'agissait de répondre à la vétusté de la passerelle Masaryk et de la passerelle de l'île Barbe qui seront, à terme, fermées à la circulation et il fallait donc réaliser une nouvelle traversée de la Saône. Après, la question était posée de savoir à quelle hauteur cette traversée de la Saône serait réalisée. Avaient été réservées depuis très longtemps par la Communauté urbaine -cela remonte à une vingtaine d'années, puisque le pont Schuman est un peu une Arlésienne- des emprises qui situaient l'atterrissage du pont Schuman à hauteur du Jouffroy d'Abbans.

À l'occasion de cette phase de concertation réglementaire, nous avons ouvert à nouveau un certain nombre d'hypothèses : une localisation au nord, une localisation au sud et, comme souvent dans ces cas-là, le compromis a tenté de se faire sur une localisation au centre ; c'est-à-dire une localisation au nord près de l'île Barbe, au sud près de la passerelle Masaryk, au centre qui était dans un entre-deux mais qui n'avait pas beaucoup d'utilité, de fonctionnalité.

Nous avons ouvert la concertation préalable, de mémoire, cela devait être en mai 2006, quelque chose comme cela. Nous avons tiré le bilan de la concertation préalable en mai 2007 et cela a été l'occasion de décider de la localisation définitive du pont. Je rappelle qu'à l'occasion de cette décision, l'ensemble des groupes, en tout cas le vôtre, madame Lévy, de nombreux autres ont voté favorablement sur le choix d'une localisation du pont Schuman au sud par rapport aux options qui étaient présentées.

Ensuite, nous sommes entrés dans une deuxième phase de concertation qui a été la phase d'élaboration d'un programme, où il y avait trois options d'ancrage de ce pont aux quais face à la résidence Jouffroy d'Abbans : une solution avec encorbellement qui posait des problèmes pour l'Architecte des bâtiments de France puisque cela venait dénaturer les perrés ; une solution avec des encorbellements plus courts mais qui posait des problèmes pour le projet Rives de Saône et une solution d'ancrage au pont perpendiculaire, très urbaine, comme pour les ponts urbains classiques. C'est cette solution qui a été choisie en comité de pilotage et, bien évidemment, présentée aux associations ainsi qu'aux riverains, avec là encore des points de

vue partagés, c'est-à-dire un certain nombre de personnes qui étaient plutôt favorables à un ancrage qui permettait d'éloigner le plus possible les voiries et un certain nombre d'autres conseils de quartiers, notamment celui du quatrième arrondissement et du comité d'intérêt local, qui avaient pris très clairement position pour l'ancrage perpendiculaire du pont.

Après, nous avons eu une concertation sur la phase de l'élaboration de l'avant-projet en 2009 et 2010 et, dans ce cadre-là, nous avons travaillé sur les futurs aménagements ; ce sont ceux-là qui seront présentés à l'enquête publique.

L'enquête publique -je le redis et je l'ai dit aux habitants- est également l'occasion pour tous de s'exprimer, de faire part de leurs observations, de leurs préconisations. Il appartiendra ensuite au commissaire-enquêteur de dire si les aménagements proposés -en tout cas, de donner son avis- sont ou non compatibles et cohérents avec l'intérêt général et éventuellement de faire des préconisations.

Donc l'histoire n'est pas terminée et on se donne rendez-vous, probablement à la rentrée 2011, pour boucler ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. On va essayer d'y aller en 2011. Puisque, vous savez, c'est toujours le problème, madame Lévy. Regardez pour votre parti : "J'y vais, je n'y vais pas, j'y vais, je n'y vais pas." ! A un moment donné, il faut plonger, autrement, on n'y va jamais. Donc, pour les projets d'urbanisme, c'est pareil. Si je peux vous donner un conseil, c'est un conseil d'ami, comme vous le savez !

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces deux dossiers.

(Acte est donné).

**Communication de monsieur le Président
relative à la fin de fonctions de directeur général
de monsieur Jean-Yves Latournerie**

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, en application de l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, je vous rappelle que la fin des fonctions de directeur général d'une Communauté urbaine fait l'objet d'une information de l'assemblée délibérante.

En conséquence, je vous informe que je souhaite mettre fin au détachement de monsieur Jean-Yves Latournerie sur l'emploi de directeur général.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des présidents*

N° 2011-2073 - déplacements et voirie - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modification des installations ferroviaires, prolongement du passage souterrain et mise en accessibilité de la gare - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des études - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2073. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président, il s'agit d'un projet relatif au réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) et qui concerne l'amélioration de l'intermodalité, notamment par la mise en accessibilité de la gare de Rillieux la Pape-Sathonay Camp et du prolongement du passage souterrain. Donc REAL trouve là une illustration concrète des actions faites en faveur des déplacements en transports en commun. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président ABADIE : Monsieur le Président, mes chers collègues, le projet REAL, porté par le Grand Lyon, confirme son pouvoir attractif vis-à-vis des usagers et incite au changement de comportement en privilégiant l'intermodalité. Il constitue un des éléments de la politique de déplacements urbains mais également de la planification urbaine.

Cependant -et la presse d'aujourd'hui le rappelle-, les trajets domicile-travail sont toujours de plus en plus loin, toujours de plus en plus longs et l'utilisation de véhicules particuliers est encore bien ancrée dans certaines zones du fait de la configuration géographique et procure plus de facilités apparentes pour certains déplacements.

Sur le plateau nord, les transports collectifs représentent un tiers des déplacements, soit un taux inférieur à la moyenne observée sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Aussi, des aménagements et équipements spécifiques aux pratiques des usagers tels que des cadencements adaptés sur la ligne Lyon-Bourg en Bresse pour desservir notamment la gare de la Part-Dieu, une accessibilité et une proximité plus aisées des équipements (gares, parcs de stationnement...) tout en offrant davantage de sécurité ne pourront qu'apporter plus de confort et optimiser le service proposé. De plus, le recours aux transports collectifs n'apparaîtra que plus séduisant aux yeux des usagers potentiels, garantissant un temps de parcours moindre. Je vous rappelle que la gare de Sathonay n'est qu'à dix minutes de celle de la Part-Dieu par le train alors que le temps de parcours en voiture en période de pointe est incertain.

J'interviendrai donc de façon brève pour exprimer ma satisfaction de voir programmer des aménagements permettant de renforcer la qualité de service pour la gare de Sathonay Camp-Rillieux et d'inciter davantage les habitants à utiliser les transports collectifs.

En effet, tous ceux qui empruntent les abords de la gare de Sathonay ou profitent des services offerts par REAL ont constaté un fort encombrement de cette zone. Les voies ferroviaires constituent une ligne de partage entre le parking de Rillieux situé d'un côté des voies et le parking de Sathonay Camp de l'autre côté. Le parking situé côté Rillieux, dont les travaux d'aménagement demeurent moins avancés, est plus éloigné de la gare que celui de Sathonay et contraint davantage les usagers. De ce fait, celui-ci est encore provisoire, sous-occupé et l'on peut même ajouter "boudé" alors que celui de Sathonay est déjà saturé.

La réalisation d'un tunnel sous les voies permettra donc un accès plus aisé à cette gare biface pour les utilisateurs côté Rillieux, limitera leur cheminement et de réduire les temps d'attente. En outre, la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'ensemble de l'ouvrage permettra l'accès

aux quais pour les utilisateurs du futur parking. Le secteur s'en trouvera progressivement décongestionné et les nuisances plus que réduites.

Au-delà de ces seuls aménagements, c'est bien le bassin de vie autour de cette gare qui est concerné. Comptant environ 75 000 habitants, le territoire est en pleine mutation. On constate aisément la congestion actuelle du trafic urbain en période de pointe. Améliorer les conditions d'accès et d'utilisation aux services ferroviaires ne peut que favoriser l'augmentation de la fréquentation.

Il s'agit donc bien d'un projet qui s'inscrit dans le cadre d'une politique d'amélioration du cadre de vie des habitants et des usagers du train, dont l'impact dépasse la seule gare de Sathonay-Rillieux.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2011-2077 - développement économique - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la réalisation de la 9^e enquête sur les comportements d'achat des ménages - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2077. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CALVEL, rapporteur : Il s'agit de la participation du Grand Lyon à la neuvième enquête prise en compte par la Chambre de commerce et d'industrie.

Comme vous le savez, monsieur le Président, mes chers collègues, le schéma directeur d'urbanisme commercial de notre agglomération, qui est le volet commercial du schéma d'accueil des entreprises que nous avons mis en place pour le plan de mandat, est un document non exécutoire et qui, par la pertinence de sa réalisation et la conviction de ceux qui y ont travaillé, est un document très respecté et qui inspire l'intérêt des autres agglomérations.

C'est en effet un document qui marque à la fois la volonté de développement commercial ambitieux de notre agglomération, fondé sur une prise en compte très proche des habitants, très proche du terrain. C'est la raison pour laquelle il a été élaboré de façon partenariale avec l'État, le Département, les chambres consulaires, le SÉPAL et les élus locaux.

Nous avons dû nous fonder sur des documents très précis, pertinents et en particulier la huitième enquête sur le comportement d'achat des ménages qui a été bien utile et tout à fait nécessaire. C'est la raison pour laquelle il nous est demandé aujourd'hui de renouveler notre participation à hauteur de 240 000 € pour les années 2011 à 2013? en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, le Département du Rhône, la Ville de Lyon, la Chambre des métiers également, la Chambre de commerce et d'industrie de Villefranche pour l'élaboration de la neuvième enquête sur le comportement d'achat des ménages.

C'est nécessaire pourquoi ? Parce que le monde bouge et il faut s'adapter toujours voire anticiper et, en particulier, nourrir la réflexion pour l'élaboration du futur document d'aménagement commercial (DAC) qui sera réalisé dans le cadre des SCOT pour éclairer les élus dans la procédure de modification mais aussi de révision générale du PLU puisque ce sera le PLU qui déterminera les mètres carrés commerciaux et répond bien entendu aux demandes d'implantations commerciales pour juger de leur pertinence -dans notre cas de renforcement de centre-ville-, évaluer aussi l'émergence de nouveaux modes de consommation, (Internet, discount, etc.) et, enfin, nourrir un échange que nous tenons en permanence sur l'organisation territoriale du commerce dans le cadre de la métropolisation et de l'inter-SCOT avec nos territoires partenaires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Centre gauche démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président et chers collègues, l'ouverture de cette neuvième enquête me donne l'occasion de rappeler la grande utilité de cette étude sociologique sur les modes de consommation des ménages mais d'évoquer également les points d'amélioration dans l'exploitation de ces données pour que notre perception des nouveaux modes de vie soit plus efficace.

Cette enquête est utile en effet car c'est le seul document dont chaque acteur institutionnel et économique dispose pour anticiper les demandes futures. Elle permet donc d'orienter une stratégie d'implantation commerciale. L'enjeu principal est avant tout l'équilibre de l'offre commerciale dans notre agglomération. Je rappelle qu'en France, 62 % du chiffre d'affaires commercial vient de la périphérie des villes, 25 % de l'hypercentre et 13 % des autres quartiers. Le schéma d'urbanisme commercial que nous avons voté le 2 novembre 2009 doit nous aider à créer un équilibre en renforçant les centralités et en maintenant un commerce de proximité.

D'autre part, l'enquête ménages est aussi un document qui permet aux commerçants de s'évaluer et de voir les résultats de leur offre. C'est un peu un sondage qui a lieu tous les cinq ans, qui nous permet d'être au plus proche de l'évolution des nouveaux modes de vie et d'ajuster l'offre en conséquence.

Toutefois, ce document gagnerait en pertinence si son périmètre était adapté aux bassins de vie. Le découpage administratif qui repose sur les IRIS est quelque peu mécanique et parfois décalé par rapport à la réalité des modes de consommation des ménages. Je dis cela d'autant plus que nous sommes dans un contexte de réforme de l'urbanisme commercial dont le futur document d'aménagement commercial devrait être intégré au schéma de cohérence territoriale, sans oublier que cette enquête ménages devra également servir à organiser le commerce à l'échelle de la métropole dans le cadre de l'inter-SCOT. On est donc bien là à l'échelle des bassins de vie. Il faudrait donc que l'enquête ménages suive la même logique. Pour cela, les associations de commerçants sont les meilleures veilles de terrain. Ces acteurs de l'économie de proximité ont une acuité des périmètres pertinents d'étude de consommation des ménages et il serait bon d'associer le tissu du commerce de proximité.

C'est donc un outil d'appui important qui alimente en données nos différents documents stratégiques que sont le plan local d'urbanisme, le schéma d'accueil des entreprises et le schéma directeur d'urbanisme commercial mais, puisque c'est un support

sur lequel on investit, il serait intéressant que son utilisation se fasse en continu et non occasionnellement.

Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. le Vice-Président CALVEL.

N° 2011-2081 - développement économique - Attribution d'une subvention à la délégation du Rhône de l'association Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre solidaire (CCFD) pour la célébration de son 50^e anniversaire dans l'agglomération lyonnaise - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2081. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable pour cette délibération, monsieur le Président. C'est une subvention à la délégation du Rhône de l'association Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre solidaire (CCFD) pour la célébration de son cinquantième anniversaire dans l'agglomération lyonnaise.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Merci, monsieur le Président. Je profite de cette délibération pour saluer tout d'abord les acteurs de la solidarité internationale qui agissent concrètement en ces temps tourmentés et réaffirmer notre soutien à tous les peuples qui aspirent à la démocratie.

Aujourd'hui, l'objet de la délibération est l'action de Terre solidaire qui sensibilise et informe les jeunes notamment à la solidarité internationale, et ce dans la proximité. Il est évident que les projets de solidarité internationale sont de véritables outils de redynamisation des quartiers en politique de la ville.

En effet, ces projets contribuent concrètement à l'insertion professionnelle des jeunes et leur permettent ainsi d'être reconnus comme acteurs de leurs villes. S'engager localement est essentiel, et ce afin de renforcer la dynamique des structures sociales et solidaires implantées localement. Il est urgent d'améliorer l'image des jeunes et plus particulièrement de ceux issus de ces quartiers. Ces projets de solidarité sont de véritables vecteurs pour leur permettre de prendre conscience de leur potentiel et avoir une réelle envie de se dépasser. Plusieurs communes de l'agglomération sont de plus en plus engagées dans cette démarche et ont aujourd'hui une véritable stratégie de sensibilisation, d'éducation et de réalisation de projets autour de la solidarité internationale.

J'ai constaté que ces projets de solidarité internationale ont un impact concret sur les territoires et donnent l'envie à notre jeunesse de s'engager dans la cité. Dans une période trouble où il est plus simple d'être dans l'immédiateté, dans la consommation à outrance et avec toutes les déviances que l'on connaît, il est de notre responsabilité d'élus de leur donner les outils pour être

les citoyens de demain et surtout pour qu'ils aient confiance en nous et ainsi qu'ils réinvestissent l'espace démocratique.

Monsieur le Président, j'appelle de mes vœux un soutien plus fort de ces actions qui me paraissent pertinentes et adaptées aux besoins des jeunes de notre territoire.

Avis favorable du groupe GAEC, bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2011-2082 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Xetic pour son programme d'actions 2011 - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2082. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Monsieur le Président, merci. Le cœur de métier de la délégation que j'ai l'honneur d'animer est les politiques de développement dans nos villes partenaires mais il s'agit aussi de soutenir des associations de notre territoire qui font du développement, de l'éducation au développement et de la sensibilisation au développement. C'est dans cette mesure que nous soutenons le CCFD dont nous venons de voter la délibération et c'est dans cette mesure aussi que je vous propose de soutenir l'association Xetic qui utilise le web 2.0 pour développer les micro-crédits dans les territoires en développement et en particulier dans les territoires avec lesquels nous avons des conventions de coopération. Avis favorable, monsieur le Président, pour cette subvention à l'association Xetic.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2011-2083 - finances, institutions et ressources - Désignation d'un représentant suppléant au sein du comité directeur de l'Association des Maires du Rhône (AMR) - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2083. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, on nous propose de désigner un représentant suppléant au comité directeur de l'Association des Maires du Rhône. Ce qui saute aux yeux c'est qu'aujourd'hui, il reste dix hommes et une seule femme dans ce comité directeur, en tenant compte du décès d'Alain Imbert. Europe Ecologie-Les Verts considère que c'est inacceptable et demande que ce soit une femme qui soit désignée par l'assemblée communautaire. Il est regrettable que l'on n'essaie pas, chaque fois que c'est possible, d'avoir la parité dans nos représentations.

L'Association des administrateurs territoriaux de France (AATF) et l'INET ont remis un rapport sur la parité dans la fonction publique qui démontre un lien de corrélation entre les doubles plafonds de vere, DGA/DGS notamment, existant au sein de l'administration territoriale et la faible féminisation des effectifs.

La participation des femmes en politique a progressé de 1991 à 1999 de 19 à 30 % au Parlement européen, de 10 à 25 % à la Commission européenne, de 10 à 23 % dans les Etats membres. Il est clair que les élections proportionnelles sont les seules qui permettent de faire progresser la participation des femmes en politique. Les récentes élections aux cantonales selon un scrutin majoritaire ont démontré l'inégalité criante pour les femmes, à moins que les partis ne s'imposent volontairement la parité et mettent en avant des femmes sur des cantons gagnables, ce qui a été peu le cas des partis, à l'exception d'Europe Ecologie-Les Verts. L'abandon d'une dose de proportionnelle faite pour limiter la représentation des "petits" partis pour les futures élections territoriales va encore augmenter les écarts.

Donc nous n'avons rien contre le candidat qui est proposé mais nous laissons le libre vote à chacun.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vous signale que dans la direction générale du Grand Lyon le nombre de femmes est tout à fait impressionnant. Nous donnons l'exemple.

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

Désignation d'un représentant suppléant au sein du comité directeur de l'Association des Maires du Rhône (AMR)

(dossier n° 2011-2083)

Opérations de vote à bulletin secret

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons maintenant passer aux opérations de vote.

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palēja).
- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts,
- abstention : néant.

(Le vote à main levée n'est pas adopté).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc procéder au vote. Les bulletins blancs ainsi que ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître seront comptés comme nuls.

Au préalable, conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner quatre scrutateurs qui rejoindront la table de dépouillement le moment venu : madame Bonniel-Chalier, monsieur Coste, monsieur Giordano et madame Vessiller.

M. VINCENT : Je n'ai que des bulletins blancs donc je demande à ce qu'on fasse attention !

M. LE PRÉSIDENT : Mais non, il y en a un avec Jean-Claude Desseigne !

M. VINCENT : Nous ne l'avons pas ici ! Je sais ce que je dis tout de même, je ne suis encore pas tombé de la dernière pluie. Je demande à l'administration de faire attention !

M. LE PRÉSIDENT : C'est l'administration qui est déjà aux ordres de monsieur Coste, non ?

M. VINCENT : Je ne suis pas le seul pour cette distribution des bulletins, je vous l'ai signalé.

(Distribution des bulletins à monsieur Vincent).

M. LE PRÉSIDENT : Les services vont vérifier tout cela. Est-ce que tout le monde a les bulletins ?

(Aucune autre demande de bulletin n'est constatée).

Le scrutin est ouvert. Veuillez faire circuler les urnes. Nous poursuivons l'étude de notre ordre du jour.

(Les conseillers votent).

N° 2011-2084 - finances, institutions et ressources - Désignation d'un représentant titulaire au sein du conseil académique de l'Education nationale (CAEN) - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2084. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORRAZOL, rapporteur : Avis favorable pour cette désignation, monsieur le Président.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

Désignation d'un représentant titulaire au sein du conseil académique de l'Education nationale (CAEN)

(Dossier n° 2011-2084)

Opérations de votes et résultats

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire au sein du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN). Je vous propose la candidature de monsieur Fournel.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Pouvons-nous procéder au vote à main levée ? Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets donc maintenant aux voix la candidature de monsieur Fournel.

Adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Fournel est donc désigné comme titulaire pour représenter la Communauté urbaine au sein du CAEN.

(Monsieur Yves Fournel est désigné).

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC a un temps d'intervention.

M. FOURNEL : Je vous rassure, ce n'est pas du tout pour faire ma présentation de candidature mais comme je suis représentant du Grand Lyon au conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) et que celui-là est dédié à la préparation de la rentrée scolaire, je voudrais simplement, pour rendre compte de ce mandat, alerter nos collègues maires que la rentrée scolaire qui se prépare risque de poser des problèmes dans de nombreuses communes dans la mesure où la règle sur l'accueil des enfants en maternelle change. Il n'y aura plus de prise en compte, pour les créations de postes ou les fermetures d'ailleurs, des moins de trois ans, plus du tout à la rentrée prochaine, ce qui veut dire qu'en quelques années, on sera passé de 30 % à quasiment moins de 5 % d'enfants de moins de trois ans dans les écoles maternelles. Et nous savons tous, élus locaux, ce que cela signifie comme transfert de charges au titre de la petite enfance sur les communes.

Deuxième point qui intéresse nos collègues qui s'étaient beaucoup mobilisés là-dessus, quelles que soient les opinions politiques, ce sont les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Aujourd'hui, il y a un défaut de recrutement des RASED, c'est-à-dire qu'il n'y a pas assez d'entrées en formation, ce qui fait que l'administration constate des postes vacants dont elle a organisé la vacance et les supprime de fait en ne fournissant pas les postes. Voilà la deuxième mesure importante et nouvelle de cette rentrée.

Je pense qu'il était important de prévenir les collègues parce que c'est maintenant que cela se passe, les mesures n'étant annoncées qu'après les élections cantonales.

N° 2011-2085 - finances, institutions et ressources - Partage de la diversité des savoirs dans l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour son programme d'actions 2011 - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2085. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Il s'agit d'une subvention à l'association Doc forum pour laquelle la commission des finances a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le Président, chers collègues, l'espace public s'est enrichi, au long des dernières années, d'une nouvelle dimension numérique. C'est un élargissement qui n'a aucun précédent depuis l'invention de l'imprimerie dont la Ville de Lyon est le berceau.

La notion d'espace public traditionnel continue toujours à nous interroger dans sa relation avec le fonctionnement de la démocratie. Se rajoute l'interrogation sur "l'espace public numérique" que nous devons aujourd'hui considérer comme un "territoire" et non pas comme un simple "médium". Une géographie fluide et dynamique qui a sa complexité, sa diversité et qui prolonge l'espace social, économique et culturel. Qu'il soit documentaire, informationnel ou social, cet espace numérique nous confronte à certaines nouvelles questions quant à son autonomie, à son rapport au monde réel, aux règles qui l'animent ainsi qu'à ses acteurs et à ses utilisateurs. Je vous passe bien entendu tous les débats sur la loi Hadopie et la loi Loppsi I et II.

C'est de la rencontre de ces logiques et de ces acteurs, individus, institutions, entreprises, professionnels et des usagers que naît l'espace public numérique. Leurs logiques ne sont pas les mêmes et leurs connexions pas nécessairement naturelles. Aux interstices entre ces mondes se joue actuellement la manière dont le web va se structurer et trouver des nouvelles formes de diversité, de démocratie et d'ouverture.

La révolution du numérique adossée aux technologies d'information, de communication et de la massification des réseaux transformera radicalement les modes de production, de socialisation, d'échanges, de constitution et d'acquisition de nouveaux savoirs individuels et collectifs. Elle a des conséquences sur le travail et les modes de production et la propriété intellectuelle.

Mais, dans cet espace numérique, les inégalités tendent à se reproduire : la maîtrise numérique de la langue, les symboles, les images et l'expression libre, l'usage même de l'outil, son accès.

La culture, dans l'espace numérique, est un champ à labourer pour compléter et faire progresser les savoirs en plus de l'espace réel, les deux ayant des approches et des modes d'actions différents et complémentaires. Nous avons donc à affiner nos politiques en la matière.

C'est dans le souci d'un réel partage des savoirs pour tous que le groupe Communiste et intervention citoyenne bien sûr se félicite de la subvention à l'association Doc Forum pour un montant de 70 000 €, ayant pour objectif -je cite- "de mettre en dialogue et de faire rayonner la diversité des savoirs sur le territoire afin de contribuer à la vitalité démocratique et gérer des nouvelles formes d'innovation" auprès d'un public divers, dont des professionnels, des entreprises, des lycéens et des étudiants.

Mais, pour une action plus pertinente et dans une conception de développement culturel durable du partage des savoirs dans l'espace numérique, nous formulerons quelques propositions : nous pourrions envisager, à l'image de l'acquisition des lombricomposteurs comme le fait le Grand Lyon à hauteur de 30 €, par exemple, une aide à l'acquisition d'ordinateurs : une aide financière, par exemple un prêt à taux zéro pour tous et pas que pour les étudiants ou encore mieux, dans une démarche de recyclage, une récolte auprès des entreprises et des particuliers des ordinateurs obsolètes mais toujours performants et des

périphériques pour les reconditionner. Dans le même esprit, ces appareils "reconditionnés" pourraient être configurés avec des logiciels libres. Là aussi, il existe un vrai savoir-faire associatif sur notre territoire, mis en lumière par exemple par un collectif des cultures libres, "Artischaud", que la Ville de Lyon soutient.

Cet enjeu contemporain nécessite que la dimension de partage des savoirs et des outils pour y accéder prenne une place capitale dans toutes nos réflexions. Il s'agit, au fond, rien de moins que d'assurer la gestion démocratique de l'intelligence collective, d'où la nécessité des outils à mettre en place pour lutter contre la fracture numérique, en plus de la fracture sociale, dans l'espace réel.

Donc, bien entendu, nous voterons favorablement cette intervention et nous souhaitons que nos propositions retiennent l'intérêt de l'assemblée décisionnelle.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

Désignation d'un représentant suppléant à l'AMR

Clôture du scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Je clos le scrutin pour la désignation du représentant suppléant à l'AMR.

(Le scrutin est clos. Il est procédé au dépouillement).

N° 2011-2094 -proximité et environnement -Attribution d'une subvention à l'association Coparly pour le programme d'actions 2011 - Avenant n° 2 à la convention 2009-2011 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2094. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 586 376 € à l'association Coparly avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centre gauche démocrate. S'il n'est pas là, nous passons au vert.

M. GIORDANO : Monsieur le Président, chers collègues, l'agglomération lyonnaise dispose d'un bel outil dédié à la surveillance de la qualité de l'air et nous nous en félicitons.

Pour mémoire, en 2003, le Coparly décida de mutualiser son expertise technique avec ses homologues au sein d'un groupement d'intérêt économique à l'échelle régionale, lui garantissant son autonomie stratégique, son indépendance et sa transparence.

La délibération présentée ce soir invite l'ensemble de ces associations à définir les modalités d'actions pour un nouveau programme de surveillance régionale de la qualité de l'air. Celles-ci participèrent aux discussions concernant l'élaboration du futur schéma régional climat, air, énergie en cohérence avec le plan régional santé environnement.

Force est de constater que le premier plan régional de la qualité de l'air ainsi que le plan de protection de l'atmosphère, deux outils pilotés par l'État, n'ont pas eu les effets escomptés tant à la réduction de la pollution de l'ozone, celle liée au trafic routier à proximité des grands axes de circulation ainsi que la pollution intérieure. De plus, si ces associations sont en mesure d'apporter des informations sur une cinquantaine de polluants réglementés à l'échelle européenne, charge à elles de s'adapter et d'anticiper les sujets émergents : hydrocarbures aromatiques, particules fines ou le benzène.

L'évaluation révèle également un déficit de mobilisation de certains décideurs locaux, élus et sociétés civiles, concernant la communication, laquelle fut contenue à son minimum réglementaire. C'est pour cela qu'il est important de souligner l'intérêt d'un outil comme le Coparly.

A titre personnel -et je pense que c'est le cas de nombre de mes collègues-, je suis avec attention toutes ces mesures pour essayer de proposer et trouver des solutions en fonction des polluants. Il est aussi agréable de constater que la pollution n'est pas une fatalité et qu'elle recule quand les efforts sont à la hauteur.

Ce week-end, de nombreux passionnés d'écologie s'étaient donné rendez-vous sur le site de la cressionnière derrière la piscine de Vaise pour la mise en place, dans le cadre de l'opération Urbanbees, de nichoirs d'abeilles. Leurs discours allaient dans le même sens concernant cette initiative fortement soutenue par le Grand Lyon. L'abeille est un marqueur, un thermomètre révélant la bonne santé écologique d'un site et de son environnement et ces marqueurs, au même titre que les relevés du Coparly, doivent nous aider à aller toujours plus loin pour trouver des solutions à la crise écologique que nous traversons, à nous aider, à travers notre politique en matière de transports, d'urbanisme, à construire des villes où il fait bon vivre. Agir pour la reconversion écologique de notre agglomération devient primordial.

Plus globalement, l'Etat a une part de responsabilité importante quand il recule sur son soutien à l'économie verte.

Sur le plan international, l'actualité récente fut également marquée par les explosions successives des réacteurs japonais, notamment dans la centrale nucléaire de Fukushima. Il est d'ores et déjà avéré que nous sommes face à une catastrophe majeure. Ces rejets ne sont ni maîtrisés ni quantifiés. L'inquiétude de la population est palpable et nous avons tous en mémoire le nuage de Tchernobyl qui se serait arrêté à la frontière française. Dans le même temps, des stations de mesures réparties sur l'ensemble de notre planète enregistrent les niveaux de radioactivité de l'air et suivent pas à pas l'évolution de la radioactivité dans l'espace et dans le temps mais force est de constater qu'elles veillent jalousement à ce que ces données restent secrètes. Ce n'est pas le cas du dispositif Coparly et on comprend encore mieux l'utilité d'une telle transparence que nous saluons particulièrement aujourd'hui, monsieur le Président et monsieur le Vice-Président en charge de ce dossier.

Il apparaît de la responsabilité du représentant de l'État et des élus que nous sommes de réexaminer, clairement et en toute transparence, les dispositifs et les enjeux existants, ceci afin de prévenir les risques sanitaires locaux qu'encourt notre région, la plus nucléarisée de France. Aussi, nous avons adressé un courrier au Préfet de Région afin de lui demander de réunir dans les plus brefs délais une conférence régionale sur la sûreté nucléaire. Une telle réunion se doit d'aborder l'accès à l'information sur les risques sanitaires potentiels, notamment ceux relatifs à la consommation des produits frais.

Enfin, il serait grand temps que l'État réoriente progressivement sa politique énergétique vers un nouveau modèle de société plus sobre, plus efficace et basé sur les énergies renouvelables.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : En premier lieu, je tiens à dire que le Coparly est effectivement un outil indispensable et performant qui nous permet de mesurer la qualité de l'air et surtout -comme l'a dit Alain Giordano- d'informer de manière indépendante et transparente nos concitoyens. Nous souhaitons bien sûr soutenir ses actions et nous voterons cette délibération.

Mais s'il est important de pouvoir informer des épisodes de pollution, il est aussi essentiel de les prévenir ou de les éviter car notre agglomération est trop souvent concernée par l'activation du dispositif préfectoral, que ce soit en niveau d'information ou également en niveau d'alerte.

Le Grand Lyon agit déjà à travers le plan climat de l'agenda 21, le plan de déplacements modes doux, le développement de Vélo'V, à travers son implication expérimentale pour les ZAPA et aussi en soutenant le pôle de compétitivité LUTB qui travaille sur des moyens de transports plus éco-responsables. Mais nous devons aller plus loin. Ainsi, à Rouen, la Communauté d'agglomération a lancé un plan d'incitation à l'usage du véhicule électrique sur son territoire par un partenariat avec plusieurs entreprises, dont Renault. Au-delà, nous devons augmenter notre effort pour développer quantitativement et qualitativement notre offre de transports en commun. Le projet Atobus devrait apporter dès cet automne une amélioration appréciable.

Cependant, nous souhaitons redire qu'il est nécessaire et urgent d'améliorer la situation, et ce au niveau de plusieurs points.

En premier lieu, la fiabilité des transports en terme de ponctualité bien évidemment mais également au niveau social. En effet, de plus en plus, nous sommes dépendants des transports en commun. Il est donc de notre responsabilité de tout faire en amont pour limiter ce risque.

Par ailleurs, certaines lignes sont saturées ; c'est notamment le cas des lignes fortes et plus particulièrement du métro. Certes, le réaménagement des voitures actuellement en cours permet d'augmenter d'environ 10 % la capacité mais ceci n'est pas suffisant. Il devient donc urgent d'allonger les rames en ajoutant une voiture supplémentaire. Ceci est techniquement possible, les stations ont été conçues par nos prédécesseurs dans cette perspective.

Au-delà, les parkings des gares SNCF sont eux aussi majoritairement saturés. Aujourd'hui, ces parcs sont de compétence communale alors même qu'ils sont un enjeu d'agglomération. Aussi, il nous paraîtrait souhaitable que cette compétence soit transférée en direction du Grand Lyon.

Enfin, dernier point, l'information multimodale : il y a juste un an, ici, nous avons voté la mise en place d'une radio d'information multimodale, je souhaiterais aujourd'hui que vous puissiez nous faire un point d'étape sur ce dossier. Cette radio devait proposer des solutions alternatives multimodales en temps réel en cas de difficultés de déplacements en un point particulier du Grand Lyon mais également en cas de saturation d'un parc relais ou de perturbations sur le réseau TCL par exemple.

Nous sommes conscients des contraintes budgétaires mais le choix des priorités, les arbitrages au niveau des investissements sont de votre responsabilité. Les investissements au niveau des transports en commun doivent être faits pour le grand nombre et dans le sens de l'intérêt général et non pour un usage privatif ponctuel.

Enfin, en conclusion, comme l'ont rappelé récemment un certain nombre de représentants du milieu médical, la pollution de l'air, notamment aux particules fines, a un impact direct sur l'espérance de vie des Grands Lyonnais. Nous sommes donc aujourd'hui non plus sur un simple problème de déplacements mais face à un problème de santé publique. Notre responsabilité, au sens le plus large du terme, en est donc décuplée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centre gauche démocrate.

M. le Vice-Président VESCO : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concernant la surveillance de la qualité de l'air est d'une brûlante actualité puisque, cette année, il ne nous a pas fallu plus de trois mois pour dépasser, sur notre territoire, la valeur limite de particules fines inhalables fixée pour une année selon les normes de la Commission européenne. Cette limite journalière est de 50 microgrammes par mètre cube à ne pas dépasser plus de 35 jours par an ; nous en sommes à près de 40 jours depuis le 1^{er} janvier. Par ailleurs, la France fait l'objet de deux procédures d'infractions lancées par la Commission européenne et Rhône-Alpes est concernée au titre du dioxyde de soufre et des particules PM10. Ceci, monsieur le Président, pour rappeler l'urgence des actions concrètes déjà entreprises et restant à entreprendre pour la santé publique et privée de nos concitoyens. On le sait, les déplacements représentent 40 % des émissions de CO² et jusqu'à 60 % des polluants dans le cas de l'oxyde d'azote (NOx) dans les villes européennes de plus de 10 000 habitants.

Aujourd'hui, nos concitoyens ont un droit, celui de se déplacer et nous avons une certitude, c'est que 73 % des Européens habitent en ville et qu'ils seront 80 % en 2020. C'est pourquoi la mobilité durable est aujourd'hui sur l'agenda politique des collectivités et de ses décideurs et que ces mots doivent avoir le poids des choses et des actions concrètes pour l'espérance de vie de nos concitoyens qui, comme on l'a dit, est réduite de neuf mois pour le cas de Paris. Je sais que toute vie est inachevée, toute journée est inachevée mais il n'est jamais assez urgent d'agir quand il s'agit de l'espérance de vie de nos concitoyens.

Alors que font le Grand Lyon et le SYTRAL à cet égard ? Je ne veux que pour preuve les 90 M€ du plan modes doux ou le tunnel modes doux à 220 M€ ainsi que l'extension et la modernisation du réseau de transports en commun avec un plan d'investissement d'un milliard d'euros par mandat. Comme vous le disiez, monsieur le Président, pour l'arrivée du tunnelier en gare d'Oullins, à 260 M€, -excusez du peu !-, "c'est de la mobilité durable !".

Je citerai évidemment le démarrage du covoiturage, de l'autopartage et l'étude, avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), des zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA). Mais, en matière de qualité de l'air, l'électromobilité sera probablement la vraie technologie de rupture en ce qui concerne les nouvelles mobilités urbaines.

Déjà 73 % -on ne le dit pas assez- 73 % des 1,4 million de trajets quotidiens en transports en commun, soit un million de trajets par

jour, se font à l'électrique grâce au métro, au trolley, au tramway ; le reste est réservé aux bus et le SYTRAL expérimente deux modèles de bus hybrides destinés à économiser jusqu'à 30 % de fuel, voire 40 % avec l'éco-conduite.

A titre de valeur d'exemple, la flotte de véhicules du Grand Lyon comporte déjà 225 véhicules GPL, soit 20 % du parc véhicules légers en véhicules propres. En 2011, 200 000 € sont consacrés d'ores et déjà à un appel d'offres pour 6 à 10 véhicules électriques et une intention d'acquérir 270 véhicules électriques supplémentaires a été formulée auprès de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) dans le cadre de son appel d'offres de 15 000 véhicules électriques, dans l'idée bien sûr d'un partage du risque avec les autres grands donneurs d'ordres que sont l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) -que vous présidez, monsieur le Président- et La Poste.

Vous proposerez également au vote de cette Assemblée, monsieur le Président, en novembre, une subvention d'équipement aux particuliers pour l'achat de vélos électriques d'un montant de 250 € par vélo, qui -de même que cette subvention au Coparty d'ailleurs- sera essentielle à l'action publique. On le voit, subventions et commande publique sont, en effet, les deux manières pour le Grand Lyon d'accompagner une transition écologique qui est, par définition, la phase la plus sensible et la plus fragile, celle de l'amorçage.

En ce qui concerne les véhicules particuliers, le Gouvernement annonce 2 millions de véhicules électriques et 4 millions de bornes de recharge pour 2020 et Renault annonce déjà qu'à cette même date, 10 % de son parc sera électrique.

Alors, comme nous l'ont dit nos amis Les Verts, effectivement, tout ceci ne tient que grâce au nucléaire. Ils n'ont pas tort en la matière. Ce fameux zéro gramme de CO² requalifié en 15 grammes -si on internalise les externalisations comme on le dit-, c'est le nucléaire. Nous sommes bien placés en France, trop bien placés effectivement au vu des risques. Mais il ne faudrait pas non plus que l'électromobilité génère l'utilisation du charbon puisqu'en Chine, un kilowattheure, c'est un kilogramme de CO².

Le Grand Lyon bénéficie -et cela sera ma conclusion- d'un opérateur régional sur place, qui s'appelle la Compagnie nationale du Rhône (CNR), qui produit 100 % d'électron vert, par l'hydroélectrique, l'éolien ou le photovoltaïque. Le Grand Lyon est déjà en contact avec cet opérateur, dans le cadre du projet de borne de recharge "Move in pure", pour alimenter ses véhicules électriques que nous avons par ailleurs testés, d'ores et déjà, les modèles qui sont disponibles pour le marché en commande. C'est une bonne chose. C'est la valeur de l'exemple mais je crois qu'il faut aller plus loin, non seulement utiliser -ce n'est pas que de l'affichage, c'est aussi l'exemple- cet électron vert qui est justifiable par une destruction de certificat -puisque l'électron se balade partout-. On peut utiliser de l'électron vert en négociant des tarifs sur la durée avec cet organisme qui vend, depuis quelques années déjà on le sait, sur le marché boursier de l'électricité, son courant.

Voilà ce que nous souhaitons dire, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Ce soir, vous êtes sereins ! Gilles Buna, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président BUNA : Je voulais dire un mot en tant que Vice-Président. Chaque séance voit sont lot de rapports visant à améliorer la qualité de l'eau, de l'air, de nos relations avec les usagers, l'information sur le développement durable et je crois que c'est très bien ainsi.

Simplement, il y a des paradoxes, il y a des angles morts et je trouve qu'au moment où nous votons ces rapports, au moment où l'on s'interroge beaucoup sur la nécessaire transparence en matière de nucléaire, il y a des choses qui ne sont pas acceptables.

Ce qui n'est pas acceptable pour moi c'est que nous découvriions en lisant le journal que l'État, par l'intermédiaire d'un service de la Préfecture, a donné un avis favorable au permis d'exploration des gaz de schiste. Il y a en avait déjà eu deux dans la région Rhône-Alpes mais c'est la première fois que le département du Rhône et l'est de l'agglomération lyonnaise sont concernés.

On sait que cette exploration des gaz de schiste a lieu depuis dix ans aux États-Unis et on s'aperçoit maintenant des dégâts que cela procure parce qu'il faut injecter de l'eau -je passe sur les détails- avec en gros 344 produits chimiques et un certain nombre de produits radioactifs, que cette eau, évidemment, s'infiltre dans la nappe phréatique ou bien qu'elle doit être recyclée par la collectivité.

Donc on connaît ce danger et néanmoins, en catimini, sans consulter les collectivités, en modifiant un peu le code minier qui datait de 1801, on arrive à faire prendre des décisions qui vont à rebours de toutes les directives européennes sur les eaux souterraines et la qualité de l'air. Elles vont à l'encontre des décisions qui ont été prises au Grenelle de l'environnement, des recommandations en matière de développement durable.

Alors je souhaitais simplement faire une proposition : c'est qu'à la prochaine séance, l'ensemble des groupes qui souhaiteraient prendre position pour l'arrêt de ces permis d'exploration, pour la nécessaire transparence en matière d'exploration et d'exploitation, l'association des collectivités se manifestent et également réfléchisse à la modification de la législation en matière de code minier. Il ne s'agit pas -je le dis en tant que Vice-Président- d'une sensibilité mais, je crois, de la réaction de beaucoup des courants politiques en France qu'il faut mettre en forme. C'est pour cela que je souhaiterais, au-delà des limites de tel ou tel groupe, que tous ceux qui veulent s'associer à cette démarche puissent le faire avant le 15 avril. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je rappelle la règle ici. Tout le monde peut s'associer partout mais il n'y a pas de vœu à la Communauté urbaine ; il y a des questions mais il n'y a pas de vœu.

M. HAVARD : Monsieur le Président, juste une information effectivement parce que s'il n'y a pas de vœu à la Communauté urbaine, cela n'empêche pas que l'on ait le débat. L'intervention que vient de faire Gilles Buna sur la question des gaz de schiste a fait l'objet d'une proposition de loi, qui sera sans doute cosignée par de nombreux parlementaires issus de tous les groupes politiques et qui devrait conduire à deux choses : d'abord, c'est un arrêt de tous les permis qui ont été attribués en application de la loi -il ne faut pas accuser la Préfecture- et, du coup, une réforme du code minier pour éviter que, dans le cadre d'une procédure d'autorisation administrative, de nouvelles autorisations soient données. Voilà, je pense que, sans formuler de vœu ou sans faire de débat ou sans prolonger le débat, satisfaction sera donnée puisque, sur l'ensemble des bancs des assemblées, cette question va être sans doute très rapidement traitée.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Havard, vous savez que vous êtes au Gouvernement tout de même et que, pour ceci, il n'y a pas besoin de faire de proposition de loi. Il suffit que le Gouvernement ne donne pas les permissions. Donc voilà, à un moment donné, il faut décider. Donc il va faire un projet de proposition.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Reppelin, délégué du Grand Lyon au COPARLY n'ayant pas pris part au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. ARIAGNO.

Désignation d'un représentant suppléant au sein du comité directeur de l'Association des Maires du Rhône (AMR)

(dossier n° 2011-2083)

Résultats du scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat du vote :

| | |
|--|-----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 147 |
| - à déduire : bulletins blancs ou nuls..... | 13 |
| - nombre de suffrages exprimés..... | 134 |
| - majorité absolue..... | 68 |

Ont obtenu :

| | |
|---------------------------------|----------|
| - M. Jean-Claude Desseigne..... | 122 voix |
| - Mme Françoise Chevallier..... | 8 voix |
| - Mme Béatrice Vessiller..... | 4 voix |

Monsieur Jean-Claude Desseigne ayant obtenu la majorité absolue, à l'issue du premier tour de scrutin, a été désigné comme suppléant pour représenter la Communauté urbaine au sein du comité directeur de l'Association des Maires du Rhône.

(*VOIR procès-verbal d'élection - annexe 2 page 33*).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Reppelin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président REPELIN : Quelques points complémentaires suite à ce qui a été dit, simplement pour expliquer quelques raisons qui font que, pour le mois de février, il y a eu beaucoup de dépassements de seuil de pollution par les particules.

D'abord, il y a eu des méthodes analytiques qui ont été modifiées trois ans auparavant. Puis, depuis janvier 2011, des seuils ont été abaissés sur injonction de l'Europe. La France a donc baissé les seuils : pour le niveau d'information des populations, de 80 microgrammes par mètre cube à 50 microgrammes par mètre cube -c'est déjà une baisse très conséquente-, puis, pour les seuils d'alerte, de 125 microgrammes par mètre cube à 80 microgrammes par mètre cube.

Sur Lyon, on sait que la climatologie c'est l'anticyclone au mois de février et quelques éléments montrent que les particules ne sont pas toujours émises par les véhicules puisque nous avons aussi des particules d'importation. Nous avons eu, au mois de février, trois jours d'importation venant des pays de l'est, concernant l'épandage agricole et l'émission de particules de nitrate d'ammonium. Ceci ne veut pas dire que tout vient de l'extérieur ou que l'on ne fait rien. Les particules sont un point très important lié à la santé des habitants puisqu'elles pénètrent profondément dans les voies respiratoires.

Il y a aussi au niveau national un contentieux européen sur le non-respect des normes européennes de particules et l'enjeu est important puisque c'est 30 M€ -et le "taquet" est au mois de juin- et plus 300 000 € par jour d'astreinte de non-respect des normes européennes. La précédente Ministre de l'environnement, Chantal Jouanno, a sorti un plan particules puisque cela devient crucial et c'est pour cela que l'on demande à tout à chacun, aux élus et aux associations de surveillance de l'atmosphère, de se préoccuper de ce point-là. D'ailleurs, on s'en préoccupait au Coparly depuis un certain nombre d'années.

Je dirai qu'au plan régional et local, c'est une préoccupation qui rentre dans le plan de protection de l'atmosphère qui était bien axé sur l'aspect santé et qui sera revisité cette année pour une deuxième version à partir de juin. On est en copilotage avec le Préfet, tout au moins la secrétaire générale de la Préfecture. Il y a le plan régional santé environnement qui va tenir compte de tous ces aspects particuliers. Et nous avons les fameuses ZAPA dont on a parlé, qui sont des zones d'actions prioritaires pour l'air et sur lesquelles le Grand Lyon s'est porté volontaire avec quelques grandes agglomérations (Grenoble, Aix en Provence, etc.) pour étudier les pollutions dans des zones sensibles et pour arriver à sortir des scénarios et des solutions. C'est un point nouveau et important qui devrait déboucher sur des actions.

Je voudrais évoquer aussi un point qui est très peu connu : nous avons implanté sur le territoire du Grand Lyon la plus grande station de France de surveillance des polluants, c'est-à-dire que Coparly est capable de surveiller 120 paramètres en ligne et cette station a été définie comme station-référente pour la mesure des particules.

Donc vous voyez que nous avons quelques éléments de référence et quelques éléments d'avance sur les autres villes françaises. Mercredi prochain, il y a les premières Assises nationales de l'air à Paris. Je ferai une intervention dans une table ronde sur toute la politique de prévention de la qualité de l'air et sur la ZAPA que nous avons lancée.

Je vous remercie.

N° 2011-2122 - proximité et environnement - Décines Charpieu - Travaux de déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière - Approbation du programme de l'opération - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2122. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier numéro 2011-2122 concerne la désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière à Décines Charpieu, dans le cadre de la restructuration du réseau d'assainissement des communes de Décines Charpieu et de Meyzieu. La station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière doit être redimensionnée et déplacée. L'objectif de ces travaux est de prendre en charge les évolutions futures du bassin versant sur les communes de Meyzieu et de Décines Charpieu. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2011-2125 - proximité et environnement - Actions de protection des espèces et des milieux - Attribution d'une subvention à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône - Période 2011-2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2125. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier numéro 2011-2125 concerne l'attribution d'une subvention à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône sur la période 2011-2013, soit 45 000 € sur les trois années, dans le cadre de l'action de la protection des espèces et des milieux, y compris l'approbation de la convention passée entre la Communauté urbaine et ladite fédération. Elle aura pour objet, en particulier, de définir les conditions d'utilisation de cette subvention. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, si nous ne doutons pas que nos "amis" -entre guillemets- les chasseurs connaissent beaucoup mieux que nous la nature, en particulier sur les habitats naturels et la faune sauvage, nous doutons un peu plus de leur façon de voir la "nature" -toujours entre guillemets-, qu'ils aident à repeupler en faisant -avec un jeu de mots- des lâchers de faisans, bien sûr la veille des jours de chasse. Les définitions des espèces nuisibles par les préfetures, variables d'un département à l'autre, laissent songeur.

Le programme qui nous est proposé parle de participer à des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. La préservation de la biodiversité que nous souhaitons tous peut aujourd'hui difficilement se passer des êtres humains, au moins à proximité des grandes agglomérations. Une certaine gestion est donc nécessaire mais nous doutons fortement que nos enfants fassent facilement la différence entre le "gentil chasseur" -entre guillemets- qui "sacrifie" -bien sûr entre guillemets- son week-end pour remplacer les prédateurs qui ont disparu au cours du temps et le "viandard" qui tire sur tout ce qui bouge.

Nous ne souhaitons pas de chasseurs dans nos écoles et nous nous abstenons sur cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Je suis obligé d'intervenir parce qu'il y a des choses qu'on ne peut pas bien entendre. C'est un dossier que je connais un petit peu.

Le Grand Lyon est engagé dans un partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, et ce depuis plusieurs années. Il s'agit d'œuvrer à la préservation des milieux et des espèces. La Fédération pourrait ainsi agir sur plusieurs axes, rappelés dans le projet de délibération : améliorer les connaissances sur les habitats naturels, la faune sauvage car les chasseurs connaissent bien nos territoires naturels -je vous le dis- et ils sont les témoins des évolutions des espèces animales.

Cette connaissance particulière leur permettra donc d'accompagner le Grand Lyon lorsqu'il s'agit d'évaluer l'incidence environnementale de nos aménagements et de préserver ces espaces naturels. Il s'agira aussi de garantir le bon fonctionnement des écosystèmes. A ce titre, il est important de souligner le travail à faire en commun entre la Fédération et les services de la voirie pour lutter contre les collisions. La Fédération départementale participe aussi aux projets nature et le dialogue entre les chasseurs et les collectivités concernées est souvent très fructueux ; et j'en veux pour exemple l'expérience que nous menons au sein du syndicat mixte des Monts d'Or. Je vous invite à venir, mesdames et messieurs Les Verts.

Enfin, comme connaisseurs de la faune mais aussi de la flore, les chasseurs peuvent aider à l'éducation et au développement durable. Il existe presque deux cents grands animaux (chevreuils et sangliers) sur le territoire de la Communauté urbaine. Compte tenu de la diversité de celui-ci, c'est une population importante qui montre qu'on peut concilier développement urbain et protection de la faune sauvage. Cela montre aussi que les chasseurs font attention aux équilibres naturels, contrairement à ce que l'on entend trop souvent.

La Fédération des chasseurs du Rhône ce sont 40 associations adhérentes et 3 000 adhérents dans le Grand Lyon, ce qui constitue une force de travail mobilisée non négligeable pour réaliser toutes ces actions. D'autres associations - nous allons le voir - travaillent dans le même sens. C'est bien en aidant l'ensemble des acteurs que l'on aura une politique efficace et cohérente.

Voilà ce que je souhaitais dire sur ce dossier que notre groupe votera.

Alors, malheureusement, je le crains, je n'aurai pas réussi à vous convaincre, en particulier Les Verts, mais vous avez exprimé votre position bien connue. Je regrette néanmoins qu'ils aient cédé, quelque part, à la caricature facile. Oui, mes chers collègues, nous avons tous ici conscience de l'importance d'agir pour le développement durable, un développement qui ne peut se faire que dans le respect des autres et qui gagne à s'éloigner des querelles idéologiques. Mesdames, messieurs, vous n'avez pas le monopole de l'écologie !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja).

- contre : néant,

- abstentions : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. FERRARO.

N° 2011-2129 - urbanisme - Plan local de l'habitat (PLH) - Mise en conformité avec la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2129. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, nous allons passer un petit moment sur le bilan du plan local de l'habitat (PLH).

Je voulais simplement dire que nous sommes contraints par la loi Molle de faire un ajustement du programme local de l'habitat et de préciser, par commune, le nombre de logements sociaux sur lesquels nous allons nous engager dans les trois ans qui viennent. Mais comme cet ajustement se fait à mi-parcours du PLH qui a été voté sur six ans, nous en avons profité pour faire un bilan du programme local de l'habitat à mi-parcours. Cela a produit un travail très important avec chaque commune, les cinquante-huit communes qui ont actualisé leur programme de logements, en relation avec les services du Grand Lyon et les services de chaque commune. On a donc un document très volumineux, très complet sur la situation du logement dans l'agglomération, commune par commune. Vous avez un CD qui vous permet d'accéder aux détails.

Donc je me félicite que ce travail ait pu se faire avec l'ensemble des Maires et des services, avec ceux de la direction générale au développement urbain (DGDU). J'en profite pour préciser que, dans la conduite de ce dossier, on a bénéficié d'une importante réorganisation de la direction de l'habitat qui a permis de dégager des référents habitat par secteur géographique de l'agglomération, qui sont vos interlocuteurs et qui ont permis d'entreprendre ce travail.

Je crois que le bilan est tout de même très positif. Il faut le mettre au crédit des orientations qui ont été prises et finalement de la coopération de l'ensemble des partenaires pour arriver aux résultats puisque c'est l'ensemble des Maires et des Communes qui ont concouru à ce résultat avec les moyens communaux, les moyens du Grand Lyon très importants, les moyens de l'État et les moyens du Département.

Le résultat principal fait apparaître - nous y reviendrons sur quelques slides (**VOIR annexe 3 page 34**) - qu'au fond, les objectifs que nous avions en 2007 (2 500 logements sociaux à produire par an) ont été largement dépassés à mi-parcours du programme local parce que vous savez que, l'année dernière, ce sont près de 5 000 logements qui ont été réalisés, ce qui signifie que nous avons fait beaucoup plus que nos objectifs minimaux.

Alors, il y a tout de même des causes à cela : je crois que c'est la volonté de le faire, ce sont les besoins sociaux qui nous y ont poussés. C'est aussi ce programme local de l'habitat qui a permis de cerner la question au plus près. C'est aussi la délégation des aides à la pierre qui a permis, en cours de route, de réactualiser l'objectif puisque l'État nous a proposé, avec des moyens supplémentaires que nous avons doublés au Grand Lyon, de porter en cours de route cet objectif à 3 800 logements sociaux par an. C'est aussi l'efficacité ; il faut le dire, l'article 55 de la loi de solidarité et du renouvellement urbain a encouragé les communes qui étaient en-dessous du seuil à le faire.

Enfin, un salut aussi à monsieur le Vice-Président Jacky Darne puisqu'il a accompagné cette période d'un renforcement important des moyens budgétaires du Grand Lyon, comme on le verra.

C'était une petite introduction.

(Projection de diapositives - **VOIR annexe 3 page 34**).

Vous avez une première photo de cadrage qui vous permet de voir un peu quelle est la situation des ménages dans l'agglomération. Vous voyez que, sur les 530 000 ménages du Grand Lyon, il y en a à peu près 327 000 qui sont dans la zone du plafond de logement social, soit 60 %. Les Lyonnais n'ont pas des revenus considérables et il faut donc du logement accessible et du logement social. Cette part des ménages a un peu augmenté en 1999 et 2010 : 37 000 ménages en plus.

Un point sur lequel on nous interroge souvent -comme s'il y avait une possibilité, en quelque sorte, d'action de baguette miracle- c'est la vacance dans le parc global. Cette vacance a été réduite par le choix du Grand Lyon de participer à la taxe sur les logements vacants et on peut réduire cette vacance de près de 11 000. L'examen du solde, c'est-à-dire 38 000, fait apparaître qu'on a peu de chance de pouvoir tasser plus le nombre de logements vacants dans l'agglomération et qu'on a fait le maximum de l'effort.

Concernant la demande, nous sommes toujours situés autour de 50 000 deman-deurs ; je rappelle que ces 50 000 demandes sont des demandes exprimées de logement social, ce n'est pas l'ensemble de la demande : pour un tiers, elle provient elle-même du logement social, c'est-à-dire que ce sont des gens déjà logés dans du logement social et qui cherchent à muter ; un autre tiers vient d'autres logements ; le dernier tiers est en cohabitation ou sans logement et qui a besoin d'autonomie. Cela fait un indice de pression de la demande qui est à peu près de quatre demandes pour une offre de logement ; mais on s'aperçoit que cet indice de pression varie pratiquement du simple au double selon les territoires de l'agglomération, selon que les zones sont plus ou moins tendues au sein même de l'agglomération.

Concernant le parc de logements, cette photo est assez importante parce qu'elle va vous permettre de comprendre le mouvement à long terme. Pour la production de logements privés, vous voyez que nous avons un parc existant de 450 000 dont l'augmentation est, dans la première période, de + 9 000 jusqu'en 2005 et + 27 000 sur la période 2006-2010, tandis que le logement social passait de + 5 900 sur la première période à + 6 100 sur la deuxième période.

Vous verrez dans la photo suivante l'explication qui permet de comprendre que le mouvement de montée en charge et de production du logement social partait de très bas, contrairement à la production privée qui était beaucoup plus haute et, pour la lancer, il faut plusieurs années, pratiquement quatre ou cinq ans. Aujourd'hui, nous finançons plus du double de logement social que nous n'en livrons. Il faut pratiquement quatre ans pour livrer un logement social alors que, pour un logement privé, c'est à peine deux ans en raison des recours, des appels d'offre, enfin des procédures qui sont beaucoup plus lourdes.

Vous voyez que l'on a un parc existant de 585 000 logements pour un nombre de ménages calculé en recensement 2007, donc qui a dû augmenter un peu, qui est de 532 000. Autrement dit, on a une équation ménages/logements (les vacants plus ou moins les résidences secondaires) qui n'est pas trop mauvaise mais, en même temps, on voit bien que ce sont des questions de structures, d'accessibilité qui sont en cause.

Cette photo est au cœur du bilan : vous voyez la montée en charge des logements financés. Ces logements financés tous les ans sont livrés quatre ans après ; donc il est facile de comprendre que ceux que l'on a actuellement, ce sont les livraisons de 2006-2007, à un moment où nous en finançons 2 400. Nous sommes partis de 1 400, très bas, en 2001 et

nous étions à 5 000 l'année dernière. Vous voyez la répartition des différents types de logements : nous avons très peu de logements très sociaux, dont le nombre a augmenté à près de 1 000 aujourd'hui. Les PLUS augmentent et les PLS, qui sont un peu moins sociaux, augmentent mais avec une proportion un peu moindre.

Sur la droite, vous avez un indicateur intéressant : 28 171 -30 000 pour arrondir-, c'est la somme des logements sociaux financés sur la décennie. Alors, ce qui va être intéressant c'est que de cette somme qui a été financée sur la décennie seulement 12 000 ont été livrés à ce jour ; cela signifie que pratiquement 18 000 logements vont être livrés dans les trois ou quatre ans qui viennent et ils vont impacter fortement le traitement de la demande. On a un effet décalé qui est important.

Vous avez ici un indicateur de répartition géographique : le centre, qui comprend Lyon et Villeurbanne, est passé de 19,25 % de logements sociaux en 2001 à 20,03 % en 2010. Elle est en baisse significative de 37,67 à 34,81 % à l'est. L'ouest voit également son taux de logements sociaux passer de 19,74 à 20,67 %. Je rappelle que 1 % de gain en pourcentage ce sont 3 000 logements sociaux financés en plus, c'est-à-dire que cela ne se fait pas en une seconde et avec zéro euro, zéro centime.

Vous avez ici un indicateur de répartition entre les communes SRU et les autres communes. C'est aussi intéressant : vous voyez que l'on a la progression du nombre de logements sociaux qui s'inscrivent dans des communes assujetties aux obligations des 20 % qui augmente pour représenter plus de 50 % de production de logements sociaux et, en plus foncé, les autres communes qui continuent à en faire. Les axes de développement de l'agglomération ne sont pas toujours conformes avec la répartition SRU et il faut en tenir compte.

Vous avez là une liste d'outils que nous utilisons pour faciliter cela. On a délibéré l'année dernière pour formaliser le partenariat public-privé avec les secteurs de mixité sociale, ce qui avait été initié auparavant mais à la demande de la promotion d'ailleurs qui voulait des règles du jeu. Nous avons pu formaliser dans 22 des 23 communes, particulièrement celles qui sont assujetties à l'article 55 des obligations de production de logements sociaux au sein de la production privée. Et vous avez un résultat tout à fait intéressant : vous voyez que, dans la production neuve de logements sociaux -ce qui n'est pas toute la production de logements sociaux car il s'agit de logements sociaux par conversion de l'ancien-, nous aboutissons à 46 % de la production de logements sociaux qui est d'origine publique-privée dans un partenariat avec la promotion immobilière. Donc, c'est important, l'un attire l'autre et réciproquement.

Concernant la stratégie foncière, qui provient de la conversion du parc privé en parc social, on utilise beaucoup la procédure de baux emphytéotiques qui est originale et qui nous permet en quelque sorte de couper les prix en deux, de n'en prendre que la moitié au départ et de reporter le reste cinquante-cinq ans plus tard et surtout de garder dans la sphère publique le patrimoine qui en résulte. Nous avons consacré à cela près de 28 M€.

Vous avez là un cumul des aides financières du Grand Lyon, dont vous voyez l'évolution entre 2002 et 2009, qui passe de 20 à 87,2 M€, qui est composé, pour 2010, de 28 M€ de foncier, essentiellement des opérations d'acquisition-amélioration d'habitat ancien et de transformation en logement social, ce sont des achats d'immeubles, puis un peu de terrain.

Les aides à la pierre sont celles que l'on met en contrepartie des aides de l'État. Quand l'État met 25 M€ en 2010 -il mettra 20 M€ l'année prochaine-, on met 25 M€ en face.

Le soutien aux offices communautaires représente à peu près 5 M€ par an sur un contrat de plan qui mobilise près de 35 M€ d'ici 2014.

La participation résultant des ZAC est évaluée à 21 M€.

La reconstitution de l'offre ANRU : sur les 4 000 logements faits, à peu près 600 de reconstitution ANRU pour 4 M€.

Cela fait 83 M€ pour le logement social.

A cela s'ajoute ce que nous faisons en direction du parc privé : ce qui s'est fait avec le Pass-Foncier, malheureusement arrêté en fin d'année mais qui a bien marché puisqu'il a intéressé l'année dernière un millier d'accédants à la propriété : 1 M€, le complément des subventions de l'ANAH en direction du parc privé : 3,2 M€, ce qui fait un total de 87 M€ pour le parc privé. Vous voyez le résumé des aides financières du Grand Lyon.

Evidemment, la révision que nous faisons vise à définir les objectifs pour les trois ans qui viennent. Vous l'avez dans ce slide, c'est assez simple : nous considérons qu'il est raisonnable, compte tenu des contraintes des différents partenaires et des programmes additionnés de logements par commune, de pouvoir produire 4 000 logements sociaux sur la deuxième partie du PLH. On fera peut-être plus mais, en tout cas, nous ferons plus que 2 500 dans la première partie. Nous mettons la barre à 4 000, répartis de la façon suivante : 25 % en PLAI, 50 % en PLUS et 25 % en PLS. La répartition PLAI est très importante parce que c'est d'elle que dépend l'essentiel des subventions de l'État ; les 20-25 M€ dépendent beaucoup plus du nombre de PLAI que de la production globale.

Enfin, la répartition géographique que vous avez, qui est 50 % au centre, à savoir Lyon-Villeurbanne, qui fera à peu près 2 000 logements sociaux (1 500 sur la Ville de Lyon et 450 sur Villeurbanne), 25 % à l'est et 25 % à l'ouest, c'est en quelque sorte le menu pour les trois années qui viennent.

Concernant le parc privé, nous nous proposons, en raison des réajustements d'offres de financement de l'ANAH, de pouvoir agir sur à peu près 1 855 logements à réhabiliter :

- 1 380 concernent les opérations de plan de sauvegarde sur les copropriétés dégradées, qui sont des opérations très lourdes dans lesquelles il y a un fort engagement de l'ANAH ;

- 250 sont des opérations plus dispersées en direction de l'habitat indigne. C'est une action qui va vers des souches résiduelles d'habitat indigne ; il y en a encore (près de 600 adresses) mais moins qu'avant ;

- 225 en direction des propriétaires-occupants, essentiellement dans le cadre de la réforme de l'ANAH ;

Nous proposons une nouvelle action, que l'on délibérera au prochain conseil de Communauté et qui sera un peu une expérience : c'est du conventionnement sans travaux auprès des propriétaires-bailleurs de façon à maintenir une fonction sociale du parc privé.

Le fichier commun de la demande, je ne développe pas. Cela démarre : nous avons délivré les premiers numéros uniques le 1^{er} avril mais cela a fonctionné, bien que cette date aurait pu prêter à rire. Je pense que d'ici la fin de l'année, le transfert des fichiers sera complètement fait. L'association de gestion a été créée, la présidence en est revenue d'ailleurs au Grand Lyon pour le premier tour et nous en partageons la responsabilité

avec ABC HLM et l'État le Conseil général et d'ores et déjà 23 communes, je crois, ont adhéré à ce fichier pour -j'allais dire- en avoir des accès facilités.

Voilà, c'est tout. Par conséquent, ce que l'on vous propose d'adopter c'est le programme pour les trois ans qui viennent : en résumé, dans le parc privé, 1 800 logements à réhabiliter et, dans le parc public, 4 000 logements sociaux dans la décomposition que je vous ai proposée tout à l'heure. Il y a plus de détail dans un énorme document papier, qui fait à peu près six cents pages, dans lequel vous pouvez aller voir, commune par commune, les programmes qui sont à faire.

En tous les cas, merci à tout le monde pour ce travail.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, nous souhaitons saluer les efforts entrepris par le Grand Lyon depuis 2001 pour tenter de répondre à la crise du logement.

Les indicateurs sociaux sont en effet très préoccupants et justifient cet investissement de notre Communauté. Sur le Grand Lyon, 62 % des ménages -Olivier Brachet le rappelait tout à l'heure- ont un droit d'accès au logement social, étant donné leurs revenus et la progression des loyers dans le parc privé continue alors que le pouvoir d'achat des Français régresse. La pression du loyer sur les revenus est devenue presque intenable pour les ménages les plus modestes de notre pays et même pour les ménages à revenu moyen.

Les déséquilibres de répartition de logement social sur l'agglomération entre l'est et l'ouest persistent et le rattrapage est encore lent malgré tout. La lutte contre la ségrégation spatiale est pour nous un enjeu essentiel pour l'égalité des chances des personnes les plus pauvres et nous devons continuer à promouvoir une agglomération plus solidaire? qui passe par une plus grande mixité sociale et donc par une meilleure répartition des logements sociaux.

Nous constatons que l'année 2010 se présente comme une année record en matière de production de logement social sur le Grand Lyon : plus de 5 000 logements, dont 3 000 en catégories PLUS et PLAI. Depuis 2001, la production a été multipliée par trois et, concernant les logements en catégorie PLAI, par quatre. Ces très bons résultats en termes de production sont sans aucun doute liés à la politique conduite par le Grand Lyon, délégataire des aides à la pierre, ainsi que par le bon chaînage entre la Région, le Grand Lyon et les Communes.

Cette délibération propose de réviser à la hausse les objectifs dans le PLH. Avec un budget important -comme on vient de le voir- de 87,2 M€ et des objectifs de production passant de 2 680 à 3 741 logements par an sur le Grand Lyon, nous conduisons une politique volontariste et nous voulons en remercier le Vice-Président Brachet et les équipes du Grand Lyon pour leur travail. Permettez-moi d'insister !

Sur le plan économique, la production de logements sociaux assure des emplois locaux non délocalisables. Selon le bilan du plan de relance, 1 M€ investi dans la construction de logements génère 13 emplois, plus encore, 18 emplois, dans la réhabilitation de l'habitat contre seulement 4 emplois dans le secteur automobile.

Sur le plan environnemental, l'application du référentiel habitat durable du Grand Lyon permet une réduction des gaz à effet de

serre en même temps qu'une réduction des charges locatives. Nous constatons que les opérations en ventes en état futur d'achèvement (VEFA) n'appliquent pas le référentiel et qu'il faut progresser dans ce domaine. Nous demandons également que l'objectif de réhabilitation thermique soit inscrit de manière plus affirmée dans le PLH. Il n'y a pas opposition entre des objectifs sociaux et environnementaux, bien au contraire ! Un effort financier supplémentaire nous paraît nécessaire pour prendre en compte cette dynamique au titre du plan climat, dès maintenant.

Concernant les opérations de réhabilitation des copropriétés dégradées, nous sommes aussi très favorables à l'intervention du Grand Lyon et, là encore, à une prise en compte écologique de la rénovation : les soutiens de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et du Grand Lyon sont sans doute encore insuffisants.

Enfin, nous défendons l'innovation sociale et citoyenne et souhaitons que le Grand Lyon affirme son soutien aux projets de coopératives d'habitants.

Mais, au plan national, nous ne sommes pas aidés, il faut le dire ! Lorsque le Gouvernement affiche une politique du logement en défendant une "France de propriétaires", ce slogan révèle une sacrée mauvaise foi. Le prix de l'immobilier ayant plus que doublé en dix ans, l'accès à la propriété est au-dessus des moyens financiers de nombreux ménages.

De plus, le système de financement du logement social fait l'objet d'attaques très sérieuses de la part de l'État. La plus grave est l'augmentation de la part captée par les banques, à des fins d'intérêts particuliers, de l'épargne collectée par le Livret A. A cela s'ajoute, plus récemment, la taxe sur le potentiel foncier des bailleurs, décidée dans la loi de finances de 2011, qui va ponctionner 240 M€ qui seront autant de moins pour la production de logements. Un Gouvernement qui commande la solidarité entre les pauvres, drôle de vision de la justice sociale !

Nous considérons que les politiques locales du logement et leurs bons résultats doivent être les laboratoires pour un changement radical de la politique nationale en 2012 et notre groupe espère contribuer à ce changement le moment venu.

Notre groupe votera ce rapport avec engagement et détermination.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate. J'ai oublié le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne !

M. TOULERON : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération nous permet de faire le point sur le bilan actuel de nos efforts en termes de logement et sur les objectifs pour la période 2011-2013.

Pour ce qui est du logement social, nous devons vérifier à nouveau la capacité du Grand Lyon à tenir voire dépasser les objectifs qui avaient été fixés en 2007. Cela signifie que les outils permettant le pilotage de la révision du PLH sont efficaces et cela signifie aussi, au vu de la crise immobilière et de la hausse du foncier, qu'un fort volontarisme a été nécessaire pour tenir ces objectifs.

Au vu de la persistance de la crise du logement abordable dont nous mesurons chaque jour les effets, nous ne pouvons qu'approuver les grandes lignes du PLH actualisé pour la production de logements sociaux, qui prévoient tout à la fois une montée en charge quantitative avec un objectif de 4 000 logements sociaux par an et un rééquilibrage en typologie

avec un effort plus important pour les catégories de logements correspondant aux revenus les plus modestes. Ainsi, si les PLS voient leur production augmenter de 700 à 1 000 logements par an, les PLUS voient leur rythme doubler depuis la période précédente et les PLAI même tripler, passant de 350 à 1 000 livraisons par an.

Enfin, nous commençons à apercevoir un rééquilibrage territorial entre le centre, l'est et l'ouest de l'agglomération.

Hélas, dans le même temps, le nombre de ménages en difficulté par rapport au coût du logement ne diminue pas. Tous les services qui sont au contact de jeunes notamment nous alertent sans cesse sur le nombre de ceux-ci qui n'ont pas de solution pérenne pour le logement, qui alternent des hébergements passagers chez des amis, des membres de leur famille, quand ce n'est pas tout simplement dans leur voiture.

Puis il y a ce terrible symptôme des expulsions locatives qui reprennent en cette saison. Une expulsion non seulement ne règle rien mais ne fait que surajouter la pire des difficultés à des familles déjà submergées par de multiples difficultés du quotidien. A ce sujet, alors que plusieurs Maires de l'agglomération sont convoqués ce jeudi au Tribunal administratif pour avoir pris des arrêtés condamnant les expulsions locatives, nous voulons leur dire publiquement notre soutien.

Le droit au logement est un des tous premiers droits humains. Il est juste que, dans notre politique du logement, nous continuions, malgré les freins notamment financiers, à poursuivre l'effort engagé. Ce n'est malheureusement pas le choix du Gouvernement dont les priorités sont tout autre, priorisant l'accession à la propriété, les produits de défiscalisation type loi Scellier et dont la politique met en difficulté les organismes de logement social. Pour nous, tout au contraire, une des clés pour agir sur le terrain du logement abordable c'est de lutter contre la spéculation foncière, notamment au travers d'une taxation d'une plus-value foncière.

Malgré toutes les difficultés, à commencer par l'impact budgétaire de l'envolée du foncier, l'enjeu est tel que nous n'avons pas le choix. La dynamique engagée doit se poursuivre, il faut continuer à développer des montages financiers permettant aux organismes de logements sociaux de poursuivre la construction malgré la hausse du foncier, en utilisant notamment les baux emphytéotiques.

Toujours dans le même souci, il faut avoir une attention toute particulière à la maîtrise des loyers pour le parc social mais aussi pour le parc privé. Celui-ci concerne tout de même deux tiers des ménages qui se situent au-dessous du plafond HLM, dont une bonne partie connaît des difficultés avec la part croissante de leur budget affectée aux dépenses de logement. Les différents outils d'interventions dans le parc privé inscrits dans le PLH actualisé doivent donc aussi être utilisés.

Notre groupe approuve en conclusion l'intensification des efforts qu'implique cette actualisation du PLH qui va en fait plus loin qu'une simple mise en conformité avec la loi du 25 mars 2009.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, le logement est, avec l'emploi et le pouvoir d'achat, l'une des préoccupations principales de nos concitoyens.

Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire, notamment en termes d'accessibilité au logement, d'économies d'énergie et de confort. Mais, on le voit, la demande est criante à Lyon, notamment pour les plus modestes et les classes moyennes. Nous devons donc répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens pour des logements vraiment accessibles, de haute qualité et proches de leurs lieux de travail et de loisirs.

Si nous adhérons aux principes du PLH tel que révisé ce soir, nous nous devons de souligner certains éléments qui nous paraissent essentiels.

En premier lieu, le coût du loyer pour les familles. Le logement social avait pour spécificité principale d'être "bon marché". C'est encore globalement le cas mais nous devons tirer la sonnette d'alarme sur les augmentations de loyer, parfois vertigineuses, pour les personnes les plus modestes et en particulier lorsque ces augmentations sont décidées par des organismes où des collectivités comme la Ville de Lyon sont majoritaires -et je parle de la SACVL bien sûr- ; c'est un mauvais signal.

Autre action que l'on pourrait plutôt envisager dans les communes, un audit des logements communaux vacants, notamment dans les écoles, mesure symbolique certes mais qui lancerait un signal positif d'engagement de la part de tous.

Nous devons offrir aux habitants de notre métropole, actuels et à venir puisqu'elle attire, les possibilités d'un véritable parcours résidentiel, accompagnant leurs perspectives d'évolution tout au long de la vie, c'est-à-dire des logements accessibles et d'une taille qui réponde aux besoins évolutifs des familles.

Répondre aux besoins des habitants c'est aussi adapter l'offre pour que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap se sentent pleinement intégrées dans la ville, et ce dans tous les quartiers.

C'est enfin la répartition géographique des logements sociaux au sens large et des logements très sociaux en particulier qu'il faut aborder. On annonce à grands coups de campagnes de communication la construction massive de logements sociaux dans les grands projets de notre agglomération, au nom de la mixité sociale. C'est une bonne chose. Mais la vérité est que ces logements sociaux ne se différencient guère du logement intermédiaire, celui que l'on trouve sur le marché privé et que les familles les plus modestes ou parfois même les classes moyennes ne peuvent se payer. Il faudra donc veiller à diversifier réellement l'offre en logements sociaux dans les grands projets de notre agglomération, comme à la Confluence par exemple.

Mes chers collègues, notre groupe partage les objectifs ambitieux qui nous sont présentés ce soir mais il faudra s'attacher à ne pas donner l'impression à nos concitoyens que nous ne traduisons pas en actes ce qui était ici annoncé ; et vous savez combien, pour nous centristes, les actes comptent beaucoup plus que les paroles. C'est d'ailleurs l'un des messages qu'il faudra que nous tirions tous, et vous aussi, des dernières élections cantonales.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite nous avons le groupe Communiste.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le Président, chers collègues, la fin de la trêve hivernale signe le retour des expulsions locatives et l'angoisse, pour des milliers de familles, de perdre un toit sans lequel toute vie décente est impossible.

140 000 ménages en France sont dans cette situation qui est la conséquence de l'augmentation des loyers (+ 90 % entre 2000 et 2010 dans le parc privé, + 29 % dans le parc social), phénomène aggravé par la réduction du pouvoir solvabilisateur des aides à la personne par la faiblesse ou l'absence d'actualisation des barèmes, la réduction du champ d'éligibilité des bénéficiaires et, nouvelle mesure en 2011, la fin de la rétroactivité des aides au logement sur trois mois, avec pour conséquence le paiement de plusieurs mois de loyers pleins pour des locataires entrants avant que leurs droits ne soient ouverts, sans récupération ultérieure ; et ce dans le contexte de fragilisation des ménages depuis la crise de 2008. Ainsi, dès leur entrée dans les lieux, des locataires seront en difficulté.

Si divers filets de sécurisation ont été mis en place (médiation de travailleurs sociaux, FSL), ce sont 11 000 ménages qui ont été expulsés de leur logement en France en 2009, une augmentation de 80 % en dix ans qui traduit la réponse prioritairement répressive qui est apportée par l'État aux ménages en difficulté, en dépit du coût humain, social et économique de l'expulsion.

Aussi, notre groupe soutient l'initiative des Maires des Communes en France et dans notre agglomération qui ont pris récemment des arrêtés anti-expulsion en proposant le renforcement de l'accompagnement social des ménages, le gel des loyers et le renforcement de la production de logements sociaux.

La délibération qui nous est soumise ce soir de mise en conformité du PLH du Grand Lyon s'inscrit pleinement dans cet objectif de développement de l'offre locative sociale en proposant de passer d'un objectif de 2 680 logements sociaux par an à 4 000 logements par an pour les cinquante-huit communes du Grand Lyon, sur la période 2011-2013.

Ce résultat ne peut être obtenu que par l'engagement de toutes les Communes -puisque c'est bien l'addition des objectifs de chacune qui fait l'objectif total et sa répartition géographique à laquelle notre groupe souscrit- et bien sûr l'engagement des bailleurs sociaux, en particulier de nos trois offices communautaires.

Dans cet effort, la Ville de Lyon s'engage de manière volontariste en passant d'un objectif de 1 000 à 1 500 logements sociaux par an, un objectif ambitieux mais réaliste puisque, depuis 2008, nous sommes sur une moyenne de 1 600 logements sociaux financés par an, l'enjeu étant bien de répondre à une demande toujours très forte : 23 000 ménages demandeurs à Lyon, dont 82 % ont des revenus inférieurs au plafond du logement très social). Ces objectifs de production ne pourront être tenus qu'avec la poursuite et le développement de l'effort financier des acteurs : les bailleurs, les collecteurs, les collectivités mais aussi l'État.

Pour autant, quel que soit l'effort de production du logement social, il ne pourra à lui seul répondre à l'exigence de l'accès au logement pour tous. La question de l'encadrement des loyers du parc privé reste posée quand on sait que le taux d'effort des ménages sous plafond du logement social est de l'ordre de 50 % dans le parc privé contre 25 % dans le parc social.

Enfin, cette mise en conformité du PLH est une étape dans la perspective de sa révision qui intégrera le PLH dans le PLU et dont je souhaite que les travaux préparatoires associent tous les acteurs de l'habitat, dont les Communes, et nous permettent de mieux articuler la politique de l'habitat et les enjeux de développement des territoires dans leur diversité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HAVARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement, ce dossier est l'occasion de faire un point d'étape sur la production de logements et de logements sociaux dans le Grand Lyon.

Je voudrais tout d'abord saluer à la fois la présentation et le travail qui a été fait et présenté par le Vice-Président Brachet. Contrairement à ce que j'ai entendu sur ces bancs, son honnêteté intellectuelle a consisté à dire que ces bons résultats sont le fruit d'un travail partenarial et de toute une chaîne, à la fois des acteurs publics et privés et de l'État comme des collectivités locales, contrairement à ce qui est dit régulièrement sur les bancs qui sont en face.

En effet, le budget de l'État dans le domaine de l'aide au logement est à 2 % du PIB (37 milliards d'euros) et la part que l'État consacre aux HLM est en constante augmentation, malgré un budget que l'on sait tous de rigueur. Les objectifs que nous pouvons ce soir afficher collectivement, qui sont l'augmentation de la production de logements sociaux, ne le sont que parce que l'État, comme le Grand Lyon et l'ensemble des Communes qui ont participé à cette mise en conformité du PLH par rapport à la loi Molle, s'y sont engagés. Je crois que c'est important à dire, en ajoutant les acteurs privés, très dynamiques sur notre agglomération et qui permettent la réalisation de tout cela. C'est le premier point que je voulais évoquer parce qu'il est toujours très facile, lorsque les choses marchent bien, dans un commentaire politicien, d'essayer d'oublier que les uns et les autres participent aux bons résultats et il était important que l'on puisse le faire ce soir car cela correspond tout simplement à la réalité des choses.

Deuxième point que je voulais évoquer c'est celui des objectifs qui sont fixés et de la hausse qui est prévue dans la production de logement social. Nous la partageons : effectivement, nous avons un besoin de logements, de tous types de logements, à la fois de logements privés et de logements sociaux et, dans les logements sociaux, de logements très sociaux et de logements moins sociaux. Donc, bien sûr, nous sommes favorables à cette augmentation et à cette révision à la hausse qui nous est proposée ce soir.

En ce qui concerne l'équilibre de la production de ces logements, là aussi, je crois qu'effectivement, il est bien de rechercher, par rapport à l'objectif des 20 %, le bon équilibre entre les communes qui ont un faible taux de logements sociaux et celles qui en ont beaucoup et qui, du coup -vous l'avez montré tout à l'heure-, elles, accueillent plutôt la production de logements privés en nombre plus important que de logements sociaux pour ramener petit à petit tout cela vers un équilibre. La Ville de Lyon et celle de Villeurbanne participent largement à la réalisation puisqu'elles participent à 50 % de l'objectif de cette production de logements nouveaux.

Enfin, sur la question du parcours résidentiel, il est vrai que l'on n'a pas eu l'occasion de l'évoquer ce soir -et on n'aura pas forcément l'occasion de s'étendre là-dessus- mais c'est aussi un des aspects importants de la problématique du logement social. On voit dans de nombreux quartiers des différentes communes du Grand Lyon qu'il y a certains secteurs dans lesquels l'évolution de la situation des personnes, lorsqu'elle est positive, ne conduit pas pour autant à la libération du logement social qui pourrait bénéficier à quelqu'un qui en aurait plus besoin. Il y a, de ce point de vue-là, encore beaucoup d'efforts à faire. Des

efforts sont faits mais il reste à en fournir sur un certain nombre de secteurs et sur les différents outils aussi qui permettent le développement du logement social.

Je crois que, de ce point de vue-là, il faut dire simplement en conclusion deux choses :

- une, tout le monde est mobilisé, y compris l'État -même si cela déplaît à la majorité communautaire- ;

- deux, les objectifs d'équilibre de l'agglomération sont aussi des objectifs partagés et qui doivent amener tout le monde à être, sur ce plan-là, un peu moins dogmatique et un peu plus pragmatique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme VALLAUD-BELKACEM : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président et chers collègues, j'étais intervenue au mois de février dernier pour saluer la mise en place du fichier commun de la demande locative sociale dans ce Département, à l'initiative du Grand Lyon et en partenariat avec beaucoup d'autres et j'avais souligné à ce moment-là qu'une telle mesure -ce fichier commun- ne pouvait avoir de sens que si la politique de production et de rééquilibrage du logement social dans notre agglomération était en même temps volontaire, dynamique et ambitieuse.

Pour pouvoir attribuer des logements de façon plus juste, plus transparente, économique et rapide, encore faut-il en construire, en effet, en nombre suffisant pour espérer un jour combler peut-être l'écart grandissant entre l'offre et la demande, dont vous savez qu'il est aujourd'hui de l'ordre d'un pour quatre ! Et j'insistais à ce moment-là aussi -je me souviens- sur le fait que, dans le domaine de la politique du logement, personne ne peut s'attribuer tout seul les mérites ni distribuer à d'autres que soi tous les torts. Ainsi je crois que ce que nous montre de façon assez éclatante cette délibération sur l'actualisation et la mise en conformité du PLH pour les trois années à venir c'est cela.

D'abord, parce qu'en effet, les chiffres qu'elle met en lumière nous rappellent le caractère partenarial des politiques conduites par le Grand Lyon, les Communes, les autres collectivités locales, l'État mais aussi les bailleurs sociaux, les acteurs de la promotion immobilière privée.

Ensuite, parce qu'on voit bien qu'en effet, les mesures prises par le Gouvernement au cours des dernières années viennent conforter les dynamiques vertueuses qui ont été mises en œuvre localement d'abord, à l'encontre d'un certain nombre de discours qu'on peut entendre au plus haut niveau sur ce que devraient être les priorités de l'action publique dans les grandes agglomérations urbaines.

Depuis l'adoption par notre Assemblée du dernier dispositif sur la programmation de l'habitat social, le contexte législatif a en effet évolué dans ce pays avec les lois Dalo et Molle qui ont à la fois resserré les contraintes qui pèsent sur les Communes en termes d'objectifs et, en même temps, ont revu à la hausse les moyens consacrés à la production de logements sociaux, catégorie par catégorie, territoire par territoire. Cette évolution indispensable pour rappeler à l'ordre les mauvais élèves vient, je crois, encourager une philosophie de l'action que nous avions faite nôtre dans cette agglomération et qui, très loin des prises

de position théoriques ou médiatiques, est en réalité aujourd'hui assez bien partagée.

Cela consiste, depuis maintenant dix ans, à produire à la fois davantage et à mieux répartir les efforts et, en élevant notre objectif de production annuelle de logements sociaux à 4 000 logements, nous affichons une ambition dont nous pouvons être fiers : une ambition globale de 24 % de logements sociaux en 2013 contre 23 % aujourd'hui, selon les critères de l'article 55 de la loi SRU, avec une priorisation géographique pertinente qui met l'accent sur le centre avec 50 % de la production, 25 % à l'est et le dernier quart à l'ouest.

C'est dire -et c'est là que je voudrais insister- si les objectifs quantitatifs, très importants en eux-mêmes, doivent rejoindre un autre objectif politique qui a du sens pour nous, en tant qu'élus socialistes, c'est celui de construire un territoire équilibré, un territoire qui refuse obstinément de voir s'installer durablement en son sein des zones de relégation qui concentrent toutes les difficultés pendant que d'autres s'enferment dans leur toute relative prospérité. Pour y arriver, des lois c'est bien, tant mieux ! mais des résultats concrets avec des logements dignes et accessibles pour le grand nombre, c'est mieux !

Et si la modestie doit rester de mise dans le domaine où la France a accumulé tant de retard, nous pouvons nous réjouir et nous féliciter, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, sincèrement, pour le travail que vous avez accompli et dans lequel vous avez su entraîner des élus, des administrations, des partenaires publics et privés qui n'ont, dans l'histoire, pas toujours travaillé ensemble et qui ne partageaient pas forcément la même vision des choses au départ.

Ceci étant dit, le logement n'est qu'une première pierre d'une action publique bien plus large et ne saurait en tout cas répondre tout seul à tous les problèmes de la société : hausse du chômage, baisse du pouvoir d'achat, accroissement des inégalités, perte de confiance en l'avenir, etc. Je rappelle que le Grand Lyon exerce avec beaucoup de volontarisme les compétences qui sont les siennes, parfois bien au-delà de ses strictes obligations, dans le seul but de développer un territoire durablement attractif, compétitif et solidaire. Et donc, monsieur Havard, puisque vous vous targuez d'avoir été parmi nos partenaires sur la politique du logement, j'aimerais beaucoup vous retrouver sur les autres secteurs de l'action publique que nous conduisons avec tout autant de volontarisme.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Brachet.

M. le Vice-Président BRACHET : Juste un mot. D'abord, merci pour les commentaires qui ont été faits et qui sont assez positifs.

Evidemment, je n'oublie pas que l'on est dans un contexte sur fond de crise du logement générale, qui est répartie sur le territoire français de manière différente mais que, dans les zones tendues, on est encore en crise en de nombreux endroits et d'abord parce qu'effectivement, depuis une trentaine d'années, il y a eu du retard pris qui s'est accumulé ; on ne va pas le combler en cinq minutes. L'autre leçon est que l'on voit bien que c'est long de faire quelque chose et cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique.

Concernant l'intervention des Verts, je voulais dire que la répartition territoriale se fait lentement. Elle se fait de manière constante, moi-même je peux témoigner en tous les cas qu'avec

les Maires des Communes dans lesquelles actuellement il y a du retard sur le logement social, ce n'est pas la volonté qui manque mais, par contre, c'est difficile parce que c'est cher. Le logement social coûte cher et là où c'est le plus cher, par conséquent, on en fait moins que l'on voudrait ou alors il faudrait engager des budgets beaucoup plus importants. Il y a plus de recours contentieux mais je dirai que la volonté politique est là. D'ailleurs, on peut s'en apercevoir à travers le peu de remarques faites en Préfecture sur les pénalités concernant le suivi des engagements triennaux ; autrement dit, la volonté est là et c'est le plus important.

Au GAEC, je dirai que oui, il faut faire attention aux expulsions locatives mais la mise en place de la commission de prévention des expulsions locatives relève du Département. Je rappelle que l'année dernière elle n'avait encore jamais été mise en place ; je crois qu'elle démarre, elle en est à la rédaction de son règlement intérieur et on a bon espoir qu'elle fonctionne dans les années qui viennent.

Concernant l'intervention du groupe Centriste et démocrates sur les problèmes de mixité, je dirai qu'il faut regarder les chiffres : le PLS -dont je ne dis pas que ce n'est pas du logement social- quand on sort à 8 € le mètre carré locatif à la Croix-Rousse, c'est beaucoup moins cher que le marché. Par conséquent, dans la chaîne des parcours résidentiels, il est tout à fait important de pouvoir avoir cette gamme-là de produit tout de même beaucoup moins cher que ce qu'on trouve sur le marché et qui permet effectivement de sortir un certain nombre de gens du logement social ou d'aller vers du logement social pour des catégories plus moyenne.

Louis Lévêque a attiré l'attention sur les barèmes, je crois que c'est très très important. C'est vrai que, concernant la solvabilité, l'État dit souvent que l'essentiel de son effort passe par les aides au paiement des loyers, etc. Il est vrai que le défaut de revalorisation fait qu'aujourd'hui, un certain nombre de ménages échappe à la possibilité d'être aidé. Actuellement, vous savez que, dans l'agglomération, une personne seule au SMIC à plein temps est écartée d'une commission d'attribution parce qu'elle n'est pas solvabilisée par les aides au logement et il va consacrer plus de 30 % du loyer à son logement social et donc il va se trouver dans les situations paradoxales. Il faudrait pouvoir réviser cette réforme des aides.

Concernant la relation avec le PLU, je crois que c'est très important parce qu'on va retrouver évidemment toute l'action sur le foncier et il est très important que, dans le PLH et le PLU qui vont être refaits ensemble d'ici 2014-2015, on trouvera sans doute des outils complémentaires.

Concernant l'intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon, j'ajoute très simplement que j'ai insisté sur le partenariat, la coopération. De toute façon, si nous nous en étions tenus aux objectifs du début du PLH (2 500), le taux SRU aurait baissé partout compte tenu de la dynamique de la production privée et, par conséquent, le réajustement s'est fait largement par la volonté et par le bon sens aussi ; donc j'ai confiance dans les 4 000 à venir. De toute façon, s'il n'y a pas la coopération pour les trois années qui viennent, on n'atteindra pas nos objectifs. Nous nous ne pourrions le faire que collectivement et, si vous le voulez bien, je crois que c'est bien que l'on puisse garder un grand consensus sur ce dossier.

Concernant l'intervention de madame Vallaud-Belkacem, je crois qu'effectivement, compte tenu de l'évolution des revenus des Français mais aussi des Grands Lyonnais, nous devons distinguer maintenant dans notre action -mais il n'y a pas

toujours des différences importantes effectivement- une action vers le très social qui n'est pas exactement la même action que celle qui doit être conduite vers les classes moyennes basses. Et finalement je pense que, dans des tas d'orientations que nous avons conduites, on doit spécifier ce qui est le plus social de ce qui est en direction des populations modestes et assez modestes mais pas simplement confrontées à des problèmes les plus durs pour faire des politiques. Les sorties d'hébergement, c'est difficile, cela suppose des politiques très soutenues d'accompagnement mais ce n'est pas le lieu de résolution globale de l'ensemble de la crise, c'est solvabiliser l'essentiel des Grands Lyonnais qui ont besoin de logements.

Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Olivier Brachet. Simplement, je veux le remercier puis, pour ce qui concerne la ville de Lyon, Louis Lévêque et l'ensemble des adjoints chargés du logement dans toutes les communes parce que c'est très largement ensemble que nous avons progressé, comme nous l'avons vu au cours de ce débat.

Alors, la question du logement est évidemment une question centrale dans notre pays. Pour en donner la dimension exacte, dans notre pays aujourd'hui, tout ce qui ressort de la dépense de logement, c'est 438 milliards d'euros, soit 22,5 % du PIB. Ce qui est financé par l'État dans tout cela, c'est 37 milliards d'euros. Donc il faut voir que cela demande un pilotage un peu complexe parce qu'il y a beaucoup de l'initiative privée, de l'initiative des promoteurs et donc tout cela demande un pilotage fin.

Pour un certain nombre de nos collègues, la répartition est la suivante (**VOIR annexe 4 page 48**) : vous voyez ici les années et les courbes de production. On a jusqu'en 2007, cela a sans doute remonté un petit peu ici. Vous voyez que la part HLM-SEM est tout de même relativement réduite, qu'il faut essayer d'augmenter. On s'aperçoit que la part promoteurs immobiliers est tout de même relativement importante.

Donc le pilotage que l'on doit avoir est un pilotage assez fin si l'on ne veut pas aboutir exactement aux effets contraires. Et, pour la réflexion de nos amis du groupe Europe Ecologie-Les Verts, vous voyez que, si l'on veut éviter l'étalement urbain et le fait que l'on se place, à la campagne, avec tout ce que vous pouvez dénoncer comme l'usage de l'automobile, etc., il y a un petit peu de travail à faire pour convaincre nos concitoyens. C'est la réalité, donc pas la vision idyllique des choses. Il y a donc du travail à faire pour porter les choses. Vous voyez si nous avons réussi dans l'agglomération, d'ailleurs à monsieur Augoyard qu'il ne dise pas : "Attendez, il y a les paroles, il y a les faits". Quand vous passez de 20 à 87 M€ -excusez-moi- ce ne sont pas des paroles mais du sonnant et du trébuchant !

Comment avons-nous réussi dans l'agglomération ?

D'abord, effectivement, en mettant un peu d'argent -ce que je viens d'indiquer- mais surtout en travaillant de manière extrêmement partenariale avec le secteur privé et en faisant en sorte que le Grand Lyon, les offices d'HLM et les SEM, les promoteurs immobiliers puissent effectivement travailler en commun sur le Grand Lyon. D'ailleurs, on s'aperçoit -je ne sais pas si vous avez regardé les chiffres tout à l'heure- que le nombre de vente en VEFA, par exemple, augmente durant l'année 2009 parce que, comme il y a la crise immobilière, on achète un peu plus ; on fait acheter par les offices et les sociétés d'HLM un certain nombre de programmes qui sont plantés pendant la crise immobilière et qui nous permettent de sortir du

logement social. Ensuite, ce que me disait Benoît Quignon en aparté -et qui s'y connaît un tout petit peu-, il fallait tout de même garder un savoir-faire des sociétés d'HLM et des offices d'HLM ; donc il ne serait pas bon d'aller vers trop de VEFA parce qu'à ce moment-là, le savoir-faire de ces offices d'HLM serait perdu.

Troisième remarque, à mon avis, sur le logement, il faut éviter les fausses bonnes solutions. Une fausse bonne solution avait été, par exemple, la loi de 1948 : le blocage total des loyers qui a fait que, pendant des années et des années, des situations acquises ont bloqué totalement la production de logements. Deuxième fausse bonne idée -je m'excuse de le dire-, par exemple, dire qu'il n'y aura plus jamais d'expulsion : moi, je suis promoteur immobilier, je veux construire, en particulier dans un territoire où je prends des risques, on va dire un territoire d'une commune de l'est lyonnais où je prends un certain nombre de risques ; si on m'annonce tout d'un coup qu'il y a une chance pour que la personne qui ne paie plus son loyer, je ne l'expulse jamais, déjà si je suis un particulier, cela me fait peur, si je suis un office d'HLM, je me dis que c'est les autres qui payent. Tout cela demande un peu d'appréciation, à mon avis, un peu partagée, un peu équilibrée parce que c'est comme cela que l'on réussit.

Pour pouvoir mettre toutes ces questions sur la table et comme ce problème du logement est un problème fondamental, j'ai proposé aux services que le Grand Lyon, qui est aujourd'hui assez largement une référence en France, organise un colloque pour les prochains mois sur ce problème de logement, où l'on partagera à la fois une vision nationale mais peut-être également internationale puisqu'il y a beaucoup de pays qui peuvent nous dire ce qu'ils ont fait en matière d'immobilier, quelquefois des expériences réussies, quelquefois des expériences moins réussies. Donc savoir comment nous pouvons piloter l'avenir me semble intéressant.

Voilà, mesdames et messieurs, je vais mettre le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2011-2132 - urbanisme - Villeurbanne - Terrain des soeurs - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2132. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit de délibérer sur le lancement des procédures de concertation et de consultation d'aménageurs pour le terrain dit "des Sœurs" à Villeurbanne. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, le terrain des Sœurs entre en phase opérationnelle et c'est plutôt une bonne nouvelle puisque le plan de composition urbaine est défini depuis près de cinq ans, après une démarche de concertation menée dans le cadre du projet European.

En septembre dernier, une précédente délibération indiquait que l'augmentation du nombre de logements à construire était

envisagée. Aujourd'hui, la délibération mentionne 32 600 mètres carrés de SHON, soit sans doute au moins 400 logements ; c'est donc plus que les 300 envisagés en 2006.

Comme nous l'avons dit il y a quelques mois, nous regrettons que l'évolution du projet n'ait pas été discutée -surtout depuis 2006- avec le groupe de concertation, le conseil de quartier concerné et les riverains des Buers. Vu le calendrier annoncé, à savoir celui du lancement de la consultation au printemps 2011 pour désigner l'aménageur, nous en déduisons que la concertation sera donc très limitée ! Toutefois, nous serions intéressés de connaître les dates précises de la concertation et si des réunions avec les habitants sont d'ores et déjà programmées.

Même si des marges de manœuvre sont vraisemblablement restreintes, nous nous permettons de réaffirmer quelques points forts que nous avons déjà évoqués :

- l'augmentation du nombre de logements est à considérer en lien avec le projet de Buers nord et les hypothèses de démolition-reconstruction du quartier d'habitat social : la question de la reconstruction de l'offre de logement social qui serait démolie et de l'augmentation de l'offre globale de logement social dans le secteur, en particulier avec un enjeu fort sur les logements étudiants ou de personnes âgées, est importante ;

- pour répondre aux besoins de logement -et ce n'est pas la délibération précédente qui nous démentira-, nous suggérons d'augmenter la part de l'accession sociale dans l'opération ;

- le terrain des Sœurs doit être un écoquartier ambitieux sur toutes les dimensions environnementales et sociales, cohérent avec le plan climat dont s'est doté la Ville, et notamment avec une analyse environnementale et urbaine comme savent le faire les services, aidés en cela par l'ADEME. Le projet doit être volontariste sur la mixité et l'innovation sociales, en particulier avec l'habitat intergénérationnel, par exemple, ou l'habitat coopératif ;

- à plus long terme, nous savons que l'amélioration de la desserte en transports en commun avec le projet de liaison entre la Doua et Vaulx en Velin au nord de Villeurbanne est prévue dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et qu'il s'agira de la réaliser.

Voilà les quelques propositions que nous souhaitons faire. Nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. CHABERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier qui nous a été présenté a été élaboré typiquement à la mode villeurbannaise et je partage un certain nombre de propos qui viennent d'être tenus :

- une lenteur exemplaire et habituelle dans la mise en œuvre de ce projet puisque -comme l'a évoqué madame Vessiller- ce projet date de 2004 ;

- une concertation "alibi" très longue mais assez peu efficace, clôturée une première fois d'ailleurs en 2005 ;

- un projet final, malgré l'intervention de l'Agence d'urbanisme, plutôt banal.

Il s'agit pourtant de terrains propriétés de la Ville de Villeurbanne, où la maîtrise d'ouvrage avait l'occasion d'être exigeante, au

moins autant que l'est parfois l'adjoint à l'urbanisme sur des opérations privées lorsqu'il tente de s'opposer à des projets en conformité pourtant avec le PLU et manque d'un minimum de déontologie à l'égard de la profession des architectes.

Il s'agit surtout, en l'occurrence, avec ce projet, d'une occasion manquée, celle de réaliser une opération urbaine d'envergure en associant cette opération à la rénovation du quartier des Buers qui s'impose, compte tenu de l'état de dégradation de cette cité. Il aurait fallu pour cela une certaine vision d'ensemble et une démarche volontariste ; les deux font ici défaut.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon n'a pas l'habitude de s'opposer aux projets spécifiquement communaux et ne s'opposera pas au lancement de cette énième concertation concernant le terrain des Sœurs, en espérant qu'elle aboutira à des conclusions plus positives.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. LLUNG : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, le terrain des Sœurs, nous en avons parlé en septembre dernier, donc je ne réexpose pas les principales caractéristiques, si ce n'est sa surface de 3,6 hectares, sa situation à l'articulation des quartiers des Buers et Croix-Luizet et le fait qu'il s'agit d'un projet d'aménagement issu du concours Européen numéro 7, qui a travaillé sur différentes formes urbaines et sur la typologie innovante des logements, ce qui est en général un sujet assez cher à ce cher monsieur Chabert.

Trois nouveautés depuis le mois de septembre :

La première est que nous avons accentué notre démarche de lutte contre l'étalement urbain. En effet, c'est un projet qui a été pensé en 2006 et non pas en 2004 ni en 2005, même si c'est là que cela a commencé. En 2006, et à l'époque, la densité était issue de la concertation, qui était une démarche assez innovante à ce moment-là. En tout cas, telle qu'elle a été faite et telle qu'elle a été menée, elle a abouti à une surface constructible relativement faible pour un cœur d'agglomération. Donc, l'année dernière, nous avons pris l'orientation d'augmenter la surface constructible, en tout cas de prendre cette direction et d'en étudier les conséquences.

Le comité de pilotage de décembre a décidé d'une augmentation de 5 %, c'est-à-dire qu'on est passé de 30 000 mètres carrés de SHON à 32 584 mètres carrés, à quelque chose près. C'est une augmentation tout à fait modérée parce qu'au-delà, nous aurions dénaturé le parti pris architectural des lauréats du concours. On ne peut pas sans cesse refaire les projets, donc il faut bien aussi qu'ils aboutissent.

La deuxième est qu'on est associé à une augmentation du logement social dont la part est passée, pour le locatif, de 20 à 24 %, c'est-à-dire + 4 %, ce qui fait qu'avec l'accession sociale à la propriété, on a une part de logement social globale de 39 %, ce qui réjouira l'ensemble des groupes politiques.

Le lancement de la concertation est le deuxième objet de cette délibération. Il s'agit là de la concertation réglementaire, après celle qui a eu lieu en 2006. Cette concertation réglementaire aura lieu du mois d'avril au mois de juin. Quant à la Ville de Villeurbanne, elle lance une concertation plus vaste qui va réunir une bonne partie du quartier puisqu'on associe le projet de renouvellement urbain du quartier Buers nord qui comprend les logements sociaux, tout à côté du terrain des sœurs.

Donc la qualité architecturale et urbaine sera garantie -c'est la troisième nouveauté- par l'introduction dans le cahier des charges aménageur d'un management environnemental ; c'est une démarche tout à fait dynamique de haute qualité environnementale qui va suivre. Une équipe d'expert sera obligatoire pour l'aménageur, ce qui va nous permettre de suivre de A à Z la qualité environnementale, de la définir, de l'assurer, dans la qualité des espaces publics, le choix des matériaux, bref, c'est une manière de faire. Elle n'est pas prédéfinie mais elle va se faire en marchant.

Donc je pense que nous avons là tous les ingrédients d'un beau projet.

Je ne voudrais pas -comment dire ?- que les réflexions que j'ai entendues conduisent à des méprises. Alors, en ce qui concerne le nombre de logements sociaux, il faut faire attention parce que l'on tombe vite dans la démagogie en politique.

La base de 300 logements qui était celle calculée en 2006 était envisagée sur une base de logements de 100 mètres carrés. Si l'on prend une surface constructible de 30 000 mètres carrés et que l'on fait 100 mètres carrés par logement, cela fait en effet 300 logements. Si l'on prend la nouvelle base, cela fait 325 logements soit + 25 logements. La réalité du marché est tout de même des logements qui sont plus proches de 80 mètres carrés que de 100 mètres carrés, ce qui veut dire qu'à l'époque des 30 000 mètres carrés de SHON, nous aurions été à 375 logements et nous passons à 402 logements soit + 27 logements, c'est tout à fait comparable. Et, même quand on considère ces bonnes bases, l'augmentation de la constructibilité reste tout à fait raisonnable.

Encore une fois, nous avons pris des engagements dans la lutte contre l'étalement urbain. Donc il convient de veiller à la respecter dans chacun de nos projets. Voilà, c'est un bon projet et nous le votons, en tout cas le groupe Socialiste ; et j'espère que les autres aussi le voteront avec plaisir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien je mets le projet aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID

N° 2011-2137 - urbanisme - Lyon 9° - Neuville sur Saône - Bron - Grigny - Saint Genis Laval - Chassieu - Meyzieu - Villeurbanne - Dardilly - Francheville - Vaulx en Velin - Caluire et Cuire - Feyzin - Sainte Foy lès Lyon - Saint Priest - Corbas - Ecully - Aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AGAA) - Convention avec l'Etat pour l'année 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2137. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Il s'agit d'une convention pour mobiliser les moyens de l'État pour l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour les 16 aires qui sont remises en place. Il y aura un avenant pour les deux aires qui doivent être livrées dans quelques mois. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2011-2139 - urbanisme - Vénissieux - GPV des Minguettes Max Barel - Aménagement des espaces extérieurs de la copropriété Montelier 2 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Thivillier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2139. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

M. THIVILLIER, rapporteur : Monsieur le Président, à la satisfaction des habitants, avis favorable de la commission pour cette individualisation partielle d'autorisation de programme sur le GPV des Minguettes et Max Barel.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

(Intervention retirée).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. THIVILLIER.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2074 - Lyon 1^{er} - Parc public de stationnement Tables Claudiennes - Adoption des tarifs de stationnement - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2011-2074 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2011-2075 - Extension du périmètre à la commune de Lissieu - Autorisation de signer 15 avenants aux marchés à bons de la commande de la direction de la voirie - Direction de la voirie -

N° 2011-2142 - Collonges au Mont d'Or - Chemin des écoliers - Aménagement d'une voie nouvelle - Bilan de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2075 et 2011-2142. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les deux rapports, le 2011-2075 et le 2011-2142, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GRIVEL.

N° 2011-2076 - Lyon 3° - Elargissement de la rue du Vinatier - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Avis favorable de la commission déplacements et voirie sur ce dossier.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2011-2078 - Schéma d'accueil des entreprises - Enveloppe non territorialisée - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

N° 2011-2079 - Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2078 et 2011-2079. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président Kimelfeld absent momentanément : Je remplace et excuse monsieur Kimelfeld. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Voilà la féminisation réclamée par monsieur Coste.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON en remplacement de M. le Vice-Président Kimelfeld absent momentanément.

N° 2011-2080 - Attribution d'une subvention à l'association du Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2011-2080. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2086 - Association la Gourguillonnaise - Avenant n° 1 à la convention d'engagements et de subvention 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2011-2088 - Dépollution des sols et sous-sols gérés par la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2011-2089 - Fourniture de carburants par cartes accréditives pour les véhicules des services de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : gazole et essence - Lot n° 2 : GPL et essence - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Pédrini comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2086, 2011-2088 et 2011-2089. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

N° 2011-2087 - Fourniture, confection et livraison de plats protidiques et légumes d'accompagnement pendant les travaux du restaurant communautaire - Autorisation de signer le marché conclu suite à une procédure adaptée avec l'entreprise - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2011-2090 - Lyon 3° - Restructuration du restaurant communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2087 et 2011-2090. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2011-2091 - Renouvellement de la mise à disposition de 12 agents de la Communauté urbaine de Lyon auprès du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône - Convention de mise à disposition - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2011-2092 - Organisation et rémunération de l'astreinte des cadres de la direction de la voirie - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2011-2093 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2091 à 2011-2093. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2095 - Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2011 - Avenant n° 2 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2011-2096 - Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2011 - Avenant n° 2 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2011-2097 - Association de gestion de la Maison Rhodanienne de l'Environnement (MRE) - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2011-2124 - Sainte Foy lès Lyon - La Mulatière - Oullins - Etude préalable pour la définition d'un plan de gestion et de mise en valeur dans le cadre de la mise en place d'un Projet nature Yzeron aval - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2126 - Agenda 21 territorial du Val de Saône - Animation et soutien au programme d'actions 2011 - Convention avec le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2143 - Actions de protection des espèces et des milieux - Attribution de subvention à la ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône) et à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) concernant la connaissance, l'inventaire, la valorisation et la communication pour la période 2011-2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ferraro comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2095 à 2011-2097, 2011-2124, 2011-2126 et 2011-2143. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces six dossiers, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur le dossier n° 2011-2095, Mme Baume (déléguee du Grand Lyon à Acoucité),

- sur le dossier n° 2011-2096, M. Barge, Mme Vullien, M. Da Passano, Mme Vessiller, Mme Perrin-Gilbert, MM. Dame J.C., Quiniou, Charles, Justet, Mme Ait-Maten, M. Imbert, Mme Yérémián (déléguee du Grand Lyon au conseil d'administration de l'ALE) et M. Coste.

- sur le dossier n° 2011-2097, MM. Bernard R. et Charles (déléguee du Grand Lyon au sein de l'association de gestion de la maison rhodanienne de l'environnement).

Rapporteur : M. FERRARO.

N° 2011-2098 - Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer un avenant de transfert - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ariagno comme rapporteur du dossier numéro 2011-2098. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

N° 2011-2099 - Albigny sur Saône - Rue Pasteur - Création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2100 - Givors - Rue Liauthaud - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2101 - Pierre Bénite - Rue Ampère - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2102 - Rochetaillée sur Saône - Route de la Nation - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2103 - Saint Fons - Restructuration du réseau d'eau potable communal au niveau du raccordement de la RD 312 avec la RD 383 - Participation financière du département du Rhône - Direction de l'eau -

N° 2011-2104 - Tassin la Demi Lune - Rue Finat Duclos - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2105 - Lyon 4° - Boulevard de la Croix-Rousse, rues Perrot et Villeneuve - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2106 - Vaulx en Velin - Eau potable - Mise en place de débitmètres sur le champ captant de Crépieux-Charmy - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2107 - Bron - Assainissement du secteur du Rafour - Construction d'un réseau d'eaux usées - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2108 - Caluire et Cuire - Assainissement du quartier du Vernay - Construction d'un réseau et d'une station de relèvement quai Clémenceau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2109 - Dardilly - RD 307 - Création d'un réseau d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2110 - Givors - Rue Jean Ligonet - Réhabilitation par chemisage de canalisation d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2111 - Givors - Grigny - Récolement et système d'information géographique (SIG) des réseaux d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2112 - Rochetaillée sur Saône - RD 433 - Rue des Moulins - Réalisation d'un bassin de dessablement d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2113 - Saint Didier au Mont d'Or - Chemin du Monteiller - Création d'un réseau d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2114 - La Tour de Salvagny - Renforcement du réseau aval d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2115 - Villeurbanne - Rue d'Inkermann - Renouvellement d'un collecteur d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2116 - Rillieux la Pape - Rues Capitaine Julien, Fleury Salignat et chemin des Nobles - Déviation d'un collecteur d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2117 - Lyon 4° - Rue du Chariot d'Or - Création d'une canalisation d'eaux usées - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2118 - Lyon 4° - Rue Niepce - Reconstruction de réseaux d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2119 - Lyon 9° - Bassin de dessablement sur le secteur d'exploitation Eglantines - Restructuration du réseau d'assainissement autour de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrages de dessablement - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2120 - Lyon 9° - Impasse des Frères Benoît et rue des Deux Places - Réhabilitation d'un collecteur d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2121 - Saint Germain au Mont d'Or - Station d'épuration (STEP) - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2123 - Meyzieu - Station d'épuration (STEP) - Mise en conformité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2099 à 2011-2121 et 2011-2123. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble des rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2011-2127 - Désignation d'une personnalité qualifiée au sein du Conseil d'administration de l'OPH de Villeurbanne - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2011-2128 - Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenant n° 5 au contrat européen avec la Commission européenne - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2133 - Mions - Réaménagement du quartier Joliot-Curie - Bilan de l'enquête publique - Poursuite de l'opération - Déclaration de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2134 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Secteur Caravelle - Reconstruction du système de chauffage de la copropriété - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la copropriété Caravelle pour la construction de chaufferies - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2135 - Oullins - Aménagement de la place Arles Dufour - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2136 - Saint Priest - ZAC Hauts de Feuilly - Approbation du protocole de liquidation - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2140 - Lyon 7° - Secteur Girondins - Acquisition d'emprises foncières, réalisation de sondages pollution et études de sols - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2141 - Lyon 7° - Techsud-Porte Ampère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilation budgétaire de l'autorisation de programme individualisée en 2002 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2127, 2011-2128, 2011-2133 à 2011-2136, 2011-2140 et 2011-2141. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable pour ces huit rapports avec une note au rapporteur pour le 2011-2128 qui permet de corriger l'acronyme ESCO dans son véritable nom à savoir : "Sociétés de services énergétiques (ESCO)" au lieu de : "Ecoles supérieures de commerce et de management (ESCO)".

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2011-2128 fait donc l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre. Sur l'ensemble de ces dossiers, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur le dossier n° 2011-2128 :

* MM. Collomb, Darne J., Lévêque, Bouju, Giordano, Crimier, Broliquier, Barret, Bernard R., Deschamps (délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SPLA Lyon Confluence),

* M. Barge, Mme Vullien, M. Da Passano, Mme Perrin-Gilbert, MM. Darne J.C., Quiniou, Charles, Justet, Mme Ait-Maten, M. Imbert, Mme Yéréman, (délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de l'ALE),

* Mme Vessiller et M. Coste ;

- sur les dossiers n° 2011-2135, 2011-2136 et 2011-2141 : MM. Brachet, Bouju, Giordano et Barge (délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de la SERL) ainsi que MM. Da Passano et Rivalta.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2130 - Craponne - Centralité - Aménagement d'une voie modes doux - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2131 - Saint Cyr au Mont d'Or - Aménagement des espaces publics du centre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Approbation du programme de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2130 et 2011-2131. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Le premier dossier concerne la commune de Craponne avec l'aménagement d'une voie mode doux. Le deuxième dossier concerne Saint Cyr au Mont D'or avec l'aménagement des espaces publics du centre. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2011-2138 - Rochetaillées sur Saône - Reprise de la place Fernand Lacroix - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Suchet comme rapporteur du dossier numéro 2011-2138. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. SUCHET.

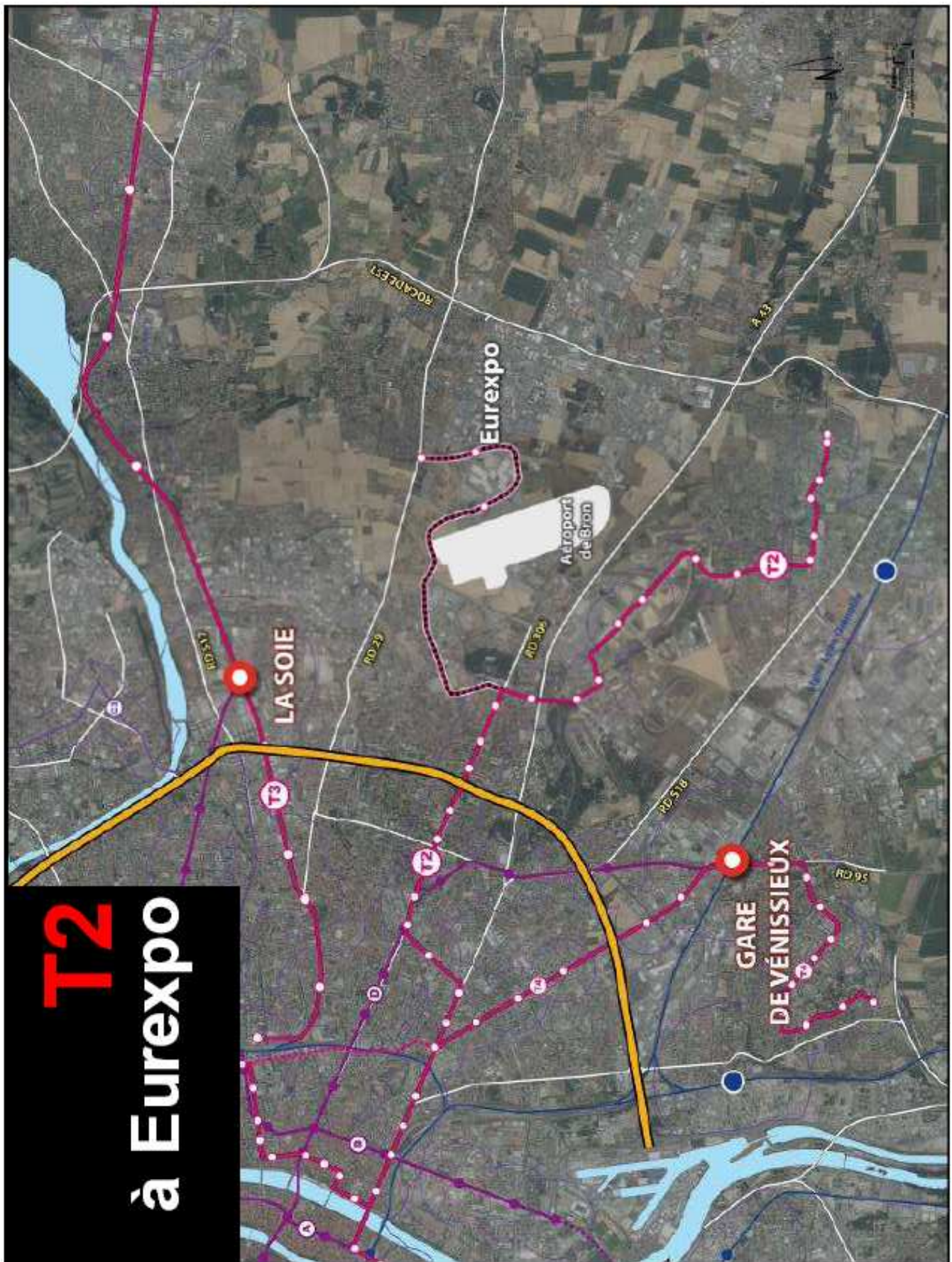
M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, je vous invite à un beau débat au théâtre des Célestins organisé par le journal *Marianne*.

(*La séance est levée à 18 heures 53*).

Annexe 1

Diapositive projetée lors de l'intervention de monsieur le Président
sur le dossier n° 2011-2071 (décisions du bureau n° B-2011-2056 à B-2011-2062)

Desserte de l'est de l'agglomération par les transports en commun



Annexe 2**Désignation d'un représentant suppléant au sein du Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône
(dossier n° 2011-2083)
Procès-verbal d'élection****DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU SEIN DU COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION
DES MAIRES DU RHONE****Rapport n° 2011-2083****- Procès-verbal -**

Le président a ouvert le **1^{er} tour de scrutin.**

Il a été constaté que les urnes ne contenaient aucun bulletin.

La candidature suivante a été présentée :

- Monsieur Jean-Claude DESSEIGNE

Les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 147

- à déduire : bulletins blancs ou nuls : 13

- suffrages exprimés : 134

- majorité absolue : 68

Ont obtenu :

| | |
|----------------------------------|----------|
| - Monsieur Jean-Claude DESSEIGNE | 122 voix |
| - Madame Françoise CHEVALLIER | 8 voix |
| - Madame Béatrice VESSILLER | 4 voix |

Monsieur Jean-Claude DESSEIGNE ayant obtenu la majorité absolue, à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, a été désigné comme suppléant pour représenter la Communauté urbaine au sein du comité directeur de l'Association des Maires du Rhône.

Annexe 3

Diapositives projetées lors de la présentation de monsieur le Vice-Président Brachet

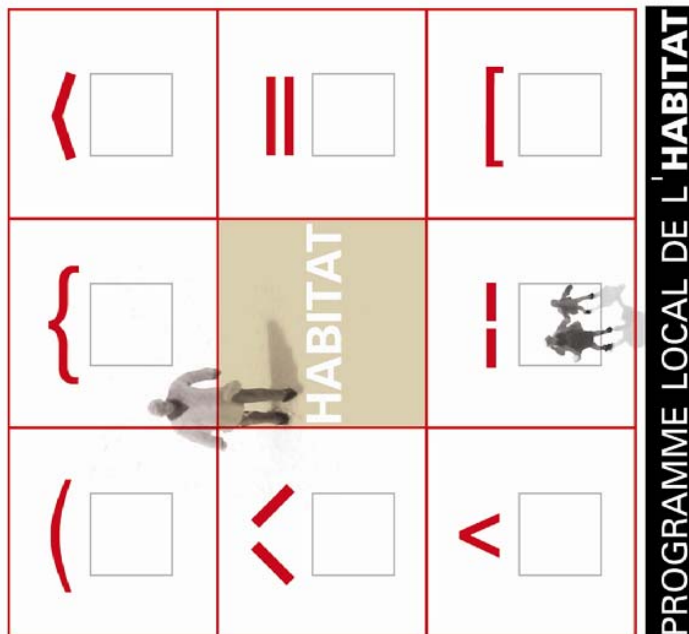
Plan local de l'habitat (PLH) - (dossier n° 2011-2129)

Conseil de Communauté

Lundi 4 avril 2011

Programme Local de l'Habitat (PLH)

un accent solidaire sur le logement



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

GRAND LYON
communauté urbaine

Pourquoi une actualisation du PLH ?

- Le PLH a été adopté le 10 janvier 2007 pour 6 années
- **Mise en conformité** du PLH avec les dispositions de la loi MOLLE du 25 mars 2009 : objectifs de réalisation de logements sociaux identifiés **par commune**. Le PLH 2007 identifiait des objectifs pour 24 communes du Grand Lyon, dont les 22 SRU.
- A cette occasion une **actualisation** partielle du contenu de certaines fiches du programme d'action a été réalisée, sans modifier l'économie globale du PLH.
- Le processus de mise en conformité du PLH à été validé par décision de l'assemblée communautaire le 6 septembre 2010.
- Lancement prochain du chantier de révision du PLU et du PLH qui vont être intégrés dans un seul document en 2014/2015

Une progression des ménages éligibles au parc social entre 1999 et 2007 (dernier recensement connu)

- 327 500 ménages ont des revenus inférieurs au plafond d'accès à un logement HLM (PLUS), soit **62% des ménages** du Grand Lyon (60% en 1999) => **+ 37 000 ménages** pouvant accéder au parc HLM

Sur la même période la vacance baisse :

- 49 845 logements vacants en 1999
- 38 688 en 2007, soit **11 000 de moins en 7 ans**

L'évolution de la demande en logement social

- **50 000 demandeurs** sur le Grand Lyon en 2009, en progression de 5% par rapport à 2008

- **Près de 4 demandes pour 1 offre de logement** sur le Grand Lyon avec des variations suivant les territoires

- **81% des demandeurs ont des ressources inférieures à 60% des plafonds** (en progression).

Parc de logements et ménages

- Un stock estimé à 585 600 logements en 2010
- L'évolution du parc privé est en forte augmentation depuis 2006



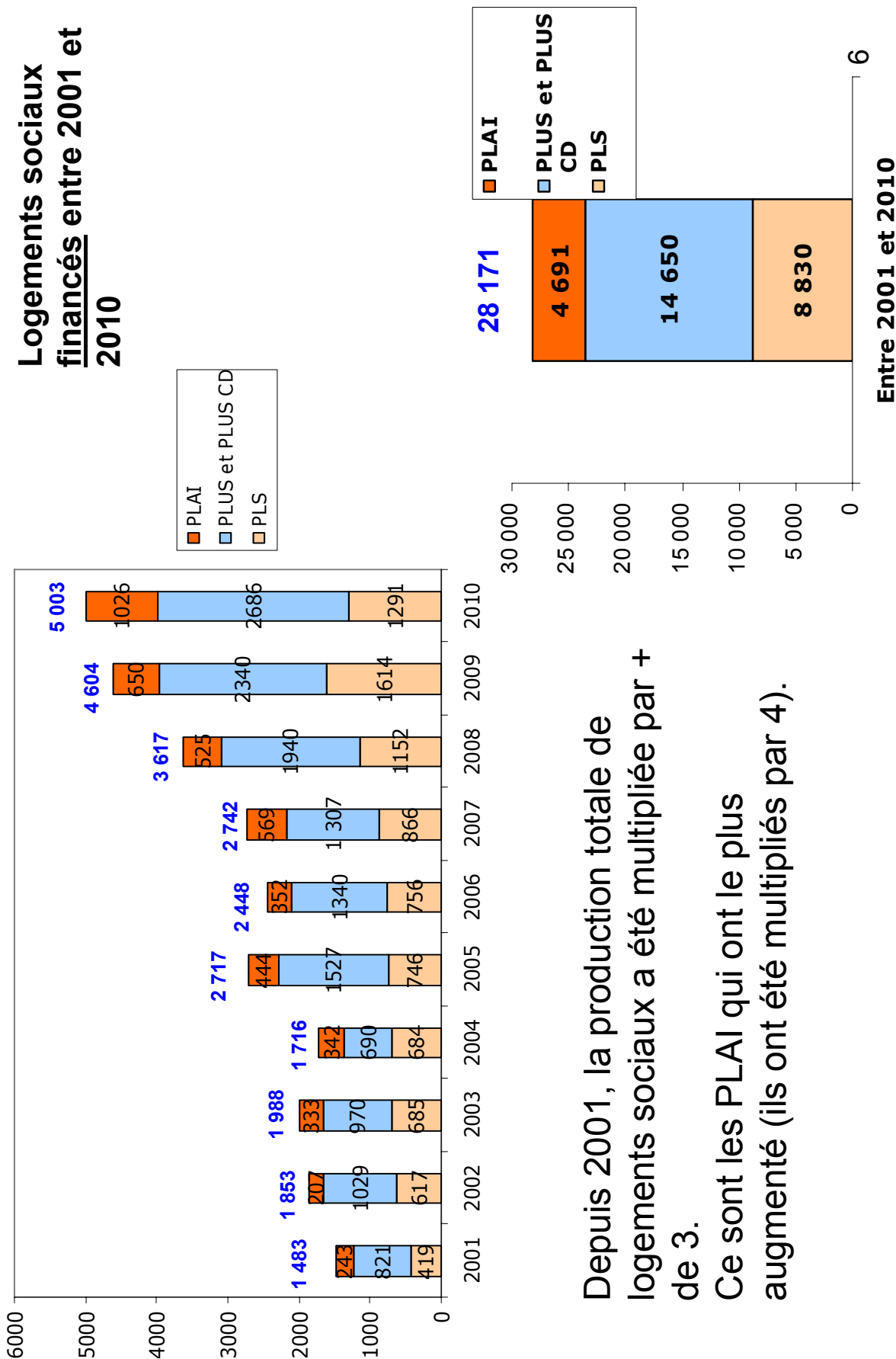
| | Evolution du parc existant 2001/2005 | Evolution du parc existant 2006/2010 | Parc existant en 2010 |
|-------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Logements privés | + 9 500 | + 27 000 | 450 000 |
| Logements sociaux | + 5 900 | + 6 100 | 135 624 |
| Total | +15 400 | + 33 100 | 585 624 |



La population du Grand Lyon s'accroît aussi :

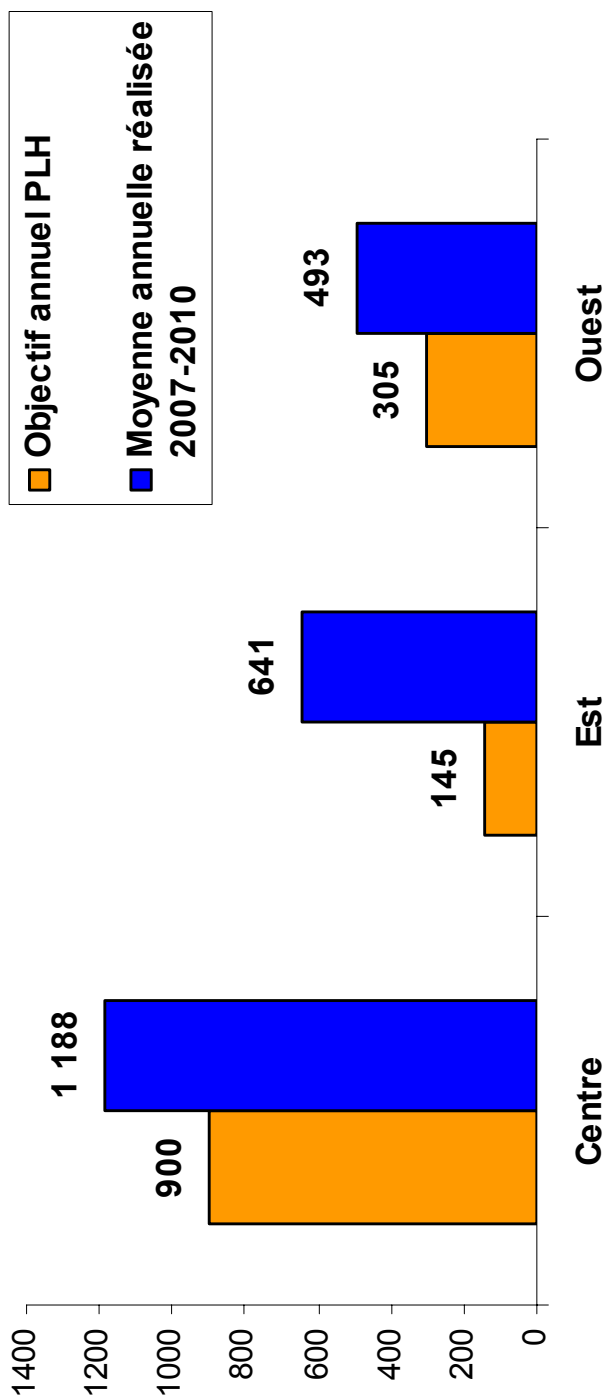
- 532 000 ménages dans le Grand Lyon
- Soit + 47 000 ménages par rapport à 1999
- Sur les 47 000, 8 ménages sur 10 ont des revenus inférieurs au plafond d'accès à un logement social

Bilan de la production de logements sociaux



Depuis 2001, la production totale de logements sociaux a été multipliée par + de 3.
 Ce sont les PLAI qui ont le plus augmenté (ils ont été multipliés par 4).

Bilan de la répartition géographique de la production nouvelle en PLUS et PLAI hors reconstitution ANRU



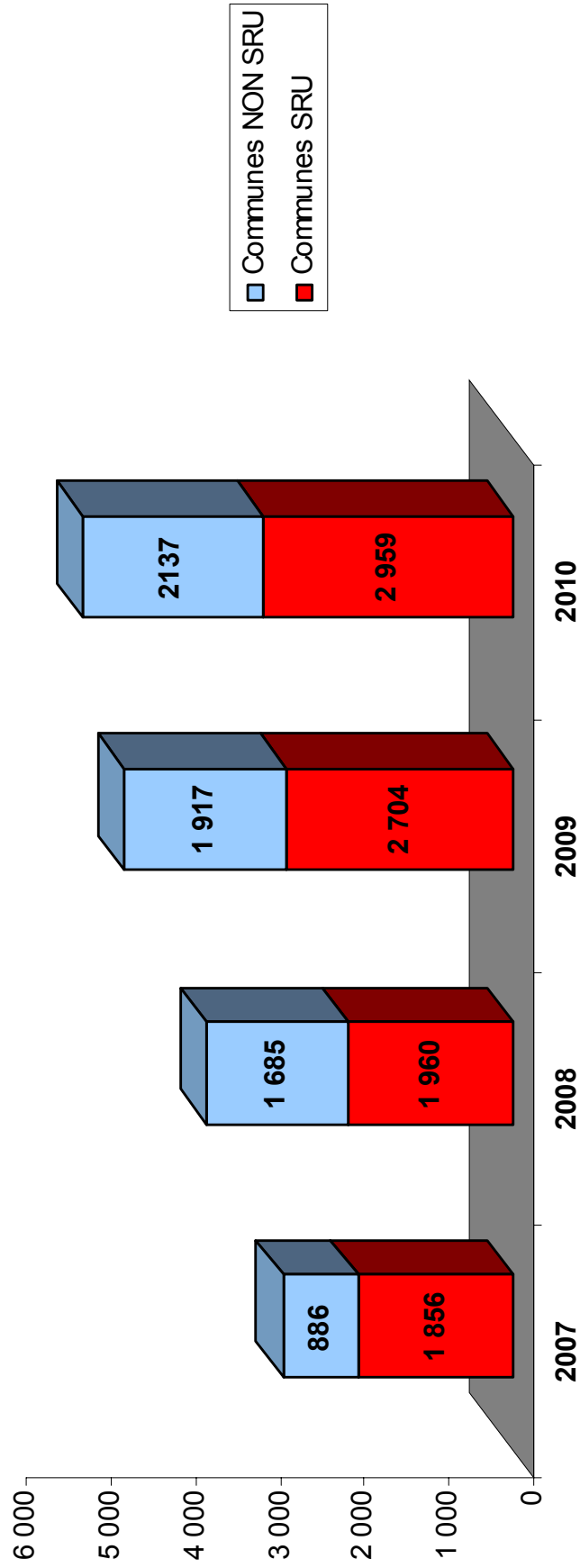
Le **Centre** est passé de 19,25% de logements sociaux en 2001 à 20,03% en 2010.

L'**Est** baisse significativement de 37,67% en 2001 à 34,81% en 2010.

L'**Ouest** voit également son taux de logement social passer de 19,74% en 2001 à 20,67% en 2010.

Bilan de la mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU

La part des communes SRU dans la production globale de logements sociaux (logements financés) dépasse celle des communes non SRU



1 logement inventorié SRU = 1 logement livré

Outils partenariaux

➤ Le partenariat public/privé dans la production du logement social

- Secteurs de mixité sociale (SMS)
- 96 emplacements réservés (ER) répartis dans 19 communes, dont 11 situées dans le territoire ouest (soit 41 ER).

-Résultat:

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|------|------|------|------|------|
| Poids dans production totale de logements sociaux <u>neufs</u> | 32% | 37% | 51% | 61% | 46% |

➤ La stratégie foncière

- 2004: mise en place du bail emphytéotique sur 55 ans => augmentation des moyens et des résultats.
- Montée en puissance des financements pour le logement social avec un budget spécifique: de 8 M € en 2004 à 23.2 M € en 2010

Le bilan financier Grand Lyon

Budget habitat du Grand Lyon 2009

- foncier logement social : 28 M €
- aides à la pierre : 25 M€
- soutien aux offices communautaires : 5 M €
- participations ZAC (part logement) : 21 M €
- reconstitution offre ANRU : 4 M €
- *Total logement social* : 83 M € = 95 %
- Pass-Foncier® : 1 M €
- complément subventions ANAH : 3,2 M €
- *Total parc privé* : 4,2 M € = 5 %
- **Total général Grand Lyon** : **87,2 M €**

| Evolution | Rappel 2002 | 2008 | 2009 |
|-----------|-------------|--------|----------|
| | 20 M € | 61 M € | 87,2 M € |

+ 180 logements d'urgence mis à disposition dans le patrimoine du Grand Lyon

Nouveaux objectifs pour maintenir l'effort de tous les partenaires

L'engagement total de production de logements locatifs sociaux

- Sont concernés les logements en PLUS, PLAI, PLS, reconstitution ANRU et acquisitions/améliorations

Engagement PLH:

- **4 000 logements sociaux/an** pour la période 2011-2013 au lieu de 2 680/an pour la période 2007-2010, dont :
 - **25% en PLAI**
 - **50% en PLUS**
 - **25% en PLS**

La répartition géographique :

- **50% au Centre**
- **25% à l'Est**
- **25% à l'Ouest**

L'intervention dans le parc privé

- Objectif de montée en régime progressive de production de logements réhabilités et /ou en loyers maîtrisés sur la période 2011-2013
 - En 2011: **1 855 logements à réhabiliter** dont :
 - 250 en faveur des propriétaires-bailleurs qui conventionnent leur logements après travaux pour lutter contre l'habitat indigne
 - 225 en faveur des propriétaires-occupants modestes dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique
 - 1380 dans le cadre des actions conduites en copropriétés dégradées
- et
- Production de **200 logements conventionnés sans travaux**

Le fichier commun de la demande

Aujourd'hui :

- une cinquantaine de fichiers de la demande parallèles dans le Grand Lyon,
- 58 000 demandeurs.

Avec le fichier commun :

- Une seule démarche pour s'inscrire et pour renouveler la demande,
- Dès qu'une information sera inscrite ou modifiée, elle sera connue par tous les partenaires,
- Possibilité de traitements statistiques immédiats (délais actuels, 1,5 ans),
- Fichier commun = pas de guichet unique mais maintien d'accueils multiples.
- Travail engagé en début 2008 pour une mise en place à partir de mars 2011 (prise en compte de la réforme nationale)

Avancement :

- Prestataire chargé de la création de l'application informatique retenu en septembre 2010
- Création association porteuse mars 2011
- Membres fondateurs : ABC HLM, Etat, Grand Lyon

Annexe 4

Diapositive projetée lors de l'intervention de monsieur le Président

Plan local de l'habitat (PLH) - (dossier n° 2011-2129)

